



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022



NOS INNOVATIONS



Masque Ove dans un espace bien-être



Matérialisation de l'intégration de la technologie Lumière de rêve en tête de lit dans une chambre d'hôtel



Matérialisation d'un espace connecté à internet par le LiFi dans un lobby d'hôtel



Matérialisation d'espaces exposés aux bienfaits de la lumière Cronos

SOMMAIRE

01

RAPPORT DE GESTION.....4

1. Présentation du groupe 4
2. Activité et faits marquants de l'exercice écoulé 7
3. Analyse des résultats et de la situation financière du groupe 12
4. Analyse des résultats et de la situation financière de la société ... 16
5. Evolution récente et perspectives 19
6. Filiales et participations 20
7. Proposition d'affectation du résultat 21
8. Conventions règlementées 21
9. Actionnariat de la société 21
10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise 24
11. Autres informations 29

02

COMPTES CONSOLIDÉS 2022.....34

03

COMPTES ANNUELS 2022.....71

04

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES...103

RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 3 695 476,60 €
Siège social : 101, allée des vergers
76 360 BARENTIN
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 21 avril 2023.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Barentin (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments de marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, l'industrie. De manière plus récente, le Groupe commercialise des produits cosmétiques innovants utilisant la technologie LED à destination des particuliers et des professionnels.

ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'activité du Groupe s'articule autour de plusieurs segments de marché.

1. Secteur tertiaire

Lucibel intervient sur le marché tertiaire avec une gamme de luminaires conçus en France et fabriqués en grande partie dans son usine de Barentin. Sur ce marché, la concurrence est forte et le Groupe a rapidement compris la nécessité de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée intégrant de nouvelles fonctionnalités. Fin 2022, le Groupe a décidé de restructurer son activité à destination du secteur tertiaire et, notamment, de se désengager du secteur du commerce et de la grande distribution (offre portée Lorenz Light Technic) et de mettre fin à son activité LuciConnect pour laquelle le Groupe n'avait pas atteint la taille critique.

2. Secteur des musées

Procédés Hallier, société acquise fin 2013, est spécialisée dans l'éclairage de musées. En fournissant des produits haut de gamme, fabriqués à Montreuil (93) dans son propre atelier, Procédés Hallier bénéficie d'une très forte notoriété sur ce segment de marché. Procédés Hallier cherche à étendre son activité sur des secteurs connexes tels que les boutiques de luxe, qui ont les mêmes exigences que les musées sur la qualité de la lumière et le rendu des couleurs, et qui doivent répondre à des contraintes fortes pour l'intégration des luminaires dans le concept défini par la marque.

3. Secteur du luminaire mobilier

Grâce à l'acquisition, en octobre 2018, de la société Confidence SAS, société spécialisée dans les luminaires sur pied et lampes de bureau, le Groupe a accès au segment de marché du « luminaire mobilier », moins concurrentiel que le segment "historique" de Lucibel du luminaire intégré au bâtiment. En effet, le design du produit est un élément décisif dans la décision d'achat de ces « objets éclairants », qui doivent allier technicité de l'éclairage et intégration dans l'environnement de travail.

AU-DELÀ DE L'ÉCLAIRAGE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services qui vont au-delà de l'éclairage. Lucibel est notamment pionnier dans les technologies de communication par la lumière.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Le Groupe a engagé de nombreux investissements pour développer et promouvoir cette innovation. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira le LiFi au marché des particuliers.

2. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, c'est-à-dire capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur la santé en contribuant au dérèglement de l'horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins.

3. Lucibel.le Paris : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibel.le Paris consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des produits cosmétiques utilisant la technologie LED, permettant de traiter les rides et vergetures par la lumière LED. Structurée autour d'une centaine de vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibel.le Paris commercialise également ses produits sur quelques salons ciblés et lors de « journées Bien-Etre » organisées dans des lieux premium pour présenter les produits.

Lucibel.le Paris a également développé une gamme de produits cosmétiques à destination des professionnels. Grâce à la mise sur le marché de ces produits, Lucibel.le Paris a conclu un partenariat majeur avec Dior et s'est également engagée dans d'autres partenariats à l'international.

Lucibel.le Paris poursuit ses développements afin d'élargir la gamme de produits cosmétiques intégrant les innovations du Groupe Lucibel et ainsi devenir la marque de luxe référente en matière de cosmétique par la lumière.

Au 31 décembre 2022, le groupe Lucibel compte 55 collaborateurs (dont 36 employés salariés en France par la société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 177 K€ sur l'exercice 2022.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

2.1 Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	2022	2021
Chiffre d'affaires	8 177	9 147
Achats consommés	(3 964)	(4 381)
Marge sur achats consommés	4 213	4 767
en % du chiffre d'affaires	51,5%	52,1%
Charges externes	(3 009)	(3 413)
Charges de personnel	(3 621)	(3 973)
Impôts et taxes	(87)	(99)
Autres produits d'exploitation	1 081	663
Autres charges d'exploitation	(72)	(54)
Excédent brut d'exploitation	(1 495)	(2 110)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(1 060)	(742)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(2 556)	(2 852)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	(196)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(2 556)	(3 048)
Résultat financier	(54)	(72)
Résultat courant des sociétés intégrées	(2 609)	(3 120)
Résultat exceptionnel	282	178
Impôts sur les bénéfices	40	16
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 287)	(2 926)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net	(2 287)	(2 926)
Résultat net par action	(0,14)	(0,20)
Résultat net dilué par action	(0,14)	(0,20)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF – Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3 428	3 314
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	429	391
Immobilisations financières	166	188
Total actif immobilisé	4 022	3 892
Stocks et en-cours	3 171	3 205
Clients et comptes rattachés	266	613
Autres créances et comptes de régularisation	1 399	1 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	568	983
Total actif circulant	5 404	6 433
TOTAL ACTIF	9 426	10 325

PASSIF - Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Capital	3 178	2 811
Primes liées au capital	2 070	534
Réserves de conversion groupe	(204)	(214)
Résultat de l'exercice	(2 287)	(2 926)
Réserves accumulés	(4 661)	(1 734)
Total Capitaux propres	(1 904)	(1 530)
Intérêts hors groupe	-	-
Autres fonds propres	821	975
Provisions	680	569
Emprunts et dettes financières	4 454	4 971
Fournisseurs et comptes rattachés	2 121	1 918
Produits constatés d'avance	1 660	1 957
Autres dettes et comptes de régularisation	1 593	1 465
Total Dettes	9 829	10 311
TOTAL PASSIF	9 426	10 325

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

Données consolidées - En K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	(2 287)	(2 926)
Marge brute d'autofinancement (1)	(2 313)	(2 321)
Variation du BFR (2)	657	(360)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	(1 655)	(2 681)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	152	(6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 088	1 153
Incidence des variations des cours de devises	-	1
Variation de trésorerie nette	(415)	(1 534)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	981	2 514
<i>Trésorerie à la clôture</i>	565	981

2.2 Faits marquants de l'exercice

2.2.1 Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2022 CONSOLIDÉ DE 8,2 M€

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 10,7% par rapport à celui de l'exercice 2021 avec des évolutions très contrastées selon les activités :

- **Procédés Hallier**, filiale spécialiste en éclairages muséographiques, qui conçoit et fabrique des luminaires permettant de mettre en valeur des œuvres d'art dans les musées, voit son chiffre d'affaires annuel 2022 progresser de 24 % par rapport à celui de l'exercice 2021, à 2 477 K€.
- **Lucibel Pro**, qui intervient sur les marchés tertiaires et inclut l'activité de Lorenz Light Technic suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine intervenue fin 2021, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 23% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par les difficultés opérationnelles de l'activité Lorenz Light Technic précédemment citées et par une pression concurrentielle forte combinée aux bouleversements de l'immobilier de bureaux consécutifs à la crise sanitaire. Dans ce contexte, le groupe Lucibel a annoncé le 19 décembre 2022 une restructuration profonde de cette activité et son repositionnement sur des segments de marché à plus forte valeur ajoutée. Cette restructuration a notamment conduit le Groupe à mettre fin aux activités Lorenz Light Technic et LuciConnect.
- Lucibel.le Paris, filiale du Groupe en charge de la commercialisation de solutions cosmétiques s'appuyant sur la technologie LED, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 15% par rapport à l'exercice 2021 en raison du focus prioritaire donné en 2022 à la signature de nouveaux accords de distribution internationaux qui généreront du chiffre d'affaires à compter de 2023 et à la préparation du lancement commercial du masque de beauté OVE par DIOR dans le cadre de l'accord de partenariat mondial annoncé le 25 juillet 2022. Une 1^{ère} livraison significative de produits à DIOR a été effectuée le 26 janvier 2023.

MARGE BRUTE

En dépit d'un contexte économique défavorable, notamment en raison du renchérissement des prix des matières premières et des composants et de l'augmentation des coûts de l'énergie, le Groupe est parvenu à maintenir son taux de marge brute à un niveau quasiment équivalent à celui de l'exercice 2021 : il s'établit à 51,5% sur l'exercice contre à 52,1% sur l'exercice 2021.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Charges externes

Entre les deux exercices, le Groupe enregistre une baisse de ses charges externes de 12 % à 3 009 K€ contre 3 413 K€ en 2021. L'évolution de ces charges est à mettre en perspective avec celle de l'activité : en effet, une partie de ses charges est étroitement liée au niveau d'activité, notamment les commissions sur ventes, les frais de transport ou encore les frais de déplacement. Le Groupe a également réduit le recours à certains prestataires.

Charges de personnel

Au 31 décembre 2022, l'effectif total du Groupe s'élève à 55 salariés contre 64 fin décembre 2021.

Les frais de personnels enregistrent une baisse de 9% entre les deux exercices, passant de 3 973 K€ en 2021 à 3 621 K€ sur l'exercice 2022. Ces économies résultent des mesures prises par le Groupe sur le 2nd semestre 2022 pour mettre sa structure en adéquation avec son niveau d'activité. Cependant, le plein effet de celles-ci ne sera visible que sur l'exercice 2023.

Excédent brut d'exploitation et résultat d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation du Groupe ressort en perte de 1 495 K€ contre une perte de 2 110 K€ en 2021.

RÉSULTAT NET

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, qui intègre la plus-value réalisée sur la cession de la 2nde parcelle du site de Barentin dont le Groupe était resté propriétaire, ainsi que des frais de restructuration, la perte nette du Groupe s'établit à 2 287 K€, contre 2 926 K€ sur l'exercice 2021.

BILAN

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés sont négatifs à hauteur d'environ 1,9 M€. Compte tenu d'une trésorerie brute disponible d'environ 0,6 M€ au 31 décembre 2022, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 4,7 M€.

Dans les autres dettes figure un produit constaté d'avance de 1 660 K€, dont 1 542 K€ correspondent à la plus-value résiduelle réalisée sur la vente du site de Barentin, qui est reconnue progressivement sur toute la durée de location du site.

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de trésorerie pour financer l'activité ont été aussi importants que ceux de l'exercice 2021, proches de 2,3 M€.

Après prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, qui a eu un impact positif sur le besoin de trésorerie, notamment grâce à l'encaissement d'un acompte sur la 1^{ère} commande Dior, le besoin de trésorerie pour financer l'activité de l'exercice 2022 s'est élevé à 1 655 K€ contre 2 681 K€ pour 2021.

Ces besoins ont été en partie couverts par la cession de la 2nde parcelle de terrain de Barentin que le Groupe avait conservée et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des bons de souscription d'actions dont l'échéance était fixée à juillet 2022 (1,9 M€).

Les remboursements d'emprunts et avances conditionnées ont représenté 818 K€ sur l'exercice, contre 628 K€ en 2021, le Groupe ayant commencé à rembourser les Prêts Garantis par l'Etat obtenus durant la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 565 K€.

Le Groupe n'ayant pas respecté les covenants bancaires définis dans le cadre d'un emprunt (résultat d'exploitation positif sur l'exercice, ratio [dettes financières nettes/fonds propres] >0,5) et capitaux propres consolidés supérieurs à 10 M€), il a adressé à la banque CIC, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par l'établissement.

2.2.2 Gouvernance :

L'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022 a pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel AUBLET de son mandat d'administrateur, et a ratifié la nomination par cooptation de Madame Florence RICHARDSON, dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'exercice 2022 a également été marqué par la démission de Monsieur Stéphane VANEL le 14 décembre, en tant que Directeur Général et la nomination, par le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, de Monsieur Frédéric GRANOTIER comme nouveau Directeur Général.

Par ailleurs, afin que le Conseil d'administration de Lucibel reflète l'évolution du repositionnement stratégique du Groupe en direction du luxe et de la cosmétique, un changement dans la composition du Conseil d'administration de Lucibel est intervenu. Ainsi, Grégoire Cabri-Wiltzer a été coopté administrateur par le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, en remplacement de Bastien Aversa, représentant de NextStage AM au sein du Conseil d'administration, qui a démissionné de son mandat d'administrateur le 10 décembre 2022.

2.2.3 Cession d'une parcelle sur le site industriel de Barentin (76)

Le 14 janvier 2022, le Groupe a cédé la 2nde parcelle de terrain de 7200 m² dont il était resté propriétaire pour 589 K€, réalisant une plus-value de 537 K€ inscrite dans les produits exceptionnels de l'exercice. Cette parcelle adjacente au site de Barentin n'était pas indispensable à l'activité du Groupe ; les 12 400 m² de son site couvrant largement ses besoins.

2.2.4 Augmentation de capital suite à l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis, quatre BSAR permettant de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice par action de 1 €,

Sur l'exercice 2022, 1 880 085 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 1 880 085 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 1 880 085 €.

Grâce à cette opération initiée en juillet 2020, la Société aura renforcé ses fonds propres de 2 591 K€.

2.2.5 Sous-locations sur le site industriel de Barentin (76)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a mis à bail, au titre de conventions de sous-location, des zones de son site de Barentin, d'une part au profit de la Croix-Rouge et d'autre part au profit de la Communauté de Communes de Caux Austreberthe.

2.3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe comprend 6 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, deux sont en sommeil (Lucibel Asia, et Diligent Factory) et deux sont en cours de liquidation (Lucibel Suisse et Lucibel Africa). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

En 2021, le Groupe a entamé une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa. Au 31 décembre 2022, la liquidation n'est toujours pas prononcée.

Pour rappel, Lucibel SA détenait 20% de la société Citéclaire, société liquidée durant l'exercice 2022.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

3.2 Compte de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 8 177 K€ sur l'année 2022, contre 9 147 K€ en 2021.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2022	2021
France	7 659	8 673
Europe	79	220
Reste du monde	439	254
Total	8 177	9 147

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux augmente par rapport à l'exercice précédent et représente 6,3% du chiffre d'affaires total contre 5,2% sur l'exercice 2021.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	2022	2021
Chiffre d'affaires	8 177	9 147
Achats consommés	(3 964)	(4 381)
Marge sur achats consommés	4 213	4 767
en % du CA	51,5%	52,1%

La marge sur achats consommés au 31 décembre 2022 s'établit à 4 213 K€ contre 4 767 K€ en 2021.

En dépit du contexte économique marqué par la forte tension sur le prix des matières premières et des composants ainsi que par le renchérissement du prix de l'énergie, le Groupe est parvenu à maintenir son taux de marge brute à un niveau quasiment équivalent à celui de 2021 à 51,5% contre 52,1% sur l'exercice 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	2022	2021
Chiffre d'affaires	8 177	9 147
Autres produits d'exploitation	1 081	663
Achats consommés	(3 964)	(4 381)
Charges externes	(3 009)	(3 413)
Charges de personnel	(3 621)	(3 973)
Impôts et taxes	(87)	(99)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(1 060)	(742)
Autres charges d'exploitation	(72)	(54)
Résultat d'exploitation	(2 556)	(2 852)

Pour l'exercice 2021, la perte d'exploitation s'élève à 2 556 K€ contre une perte de 2 285 K€ sur l'exercice précédent. La baisse de chiffre d'affaires est en partie compensée par la baisse des charges d'exploitation, les charges externes diminuant de 12% entre les deux exercices, tandis que les charges de personnel enregistrent une baisse de 9%, qui correspond aux premiers effets des mesures de restructuration prises par le Groupe dans le cadre de son repositionnement stratégique.

3.3 Bilan consolidé

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé s'établit à 9 426 K€ contre 10 325 K€ au 31 décembre 2021.

ACTIF IMMOBILISÉ

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3 428	3 314
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	429	391
Immobilisations financières	166	188
Total actif immobilisé	4 022	3 892

L'actif immobilisé augmente très légèrement entre les deux exercices, les écarts d'acquisition restant à un niveau identique à celui de la clôture 2021.

ACTIF CIRCULANT

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Stocks et en-cours	3 171	3 205
Clients et comptes rattachés	266	613
Autres créances et comptes de régularisation	1 399	1 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	568	983
Total actif circulant	5 404	6 433

Le niveau des stocks reste stable entre les deux exercices.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » s'explique à la fois par la baisse de l'activité et également par une meilleure maîtrise de ce poste avec des actions de relance systématique auprès des clients afin de recouvrir les créances dues.

La trésorerie à la clôture s'élève à 568 K€. Les besoins de trésorerie de l'exercice ont été couverts par la cession, pour 589 K€, de la 2nde parcelle de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession du site industriel de Barentin et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR pour un montant de 1 880 K€.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres du Groupe sont négatifs à hauteur de 1 904 K€ au 31 décembre 2022, à comparer à des capitaux propres négatifs de 1 530 K€ au 31 décembre 2021.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2022 intègre notamment la perte nette de la période à hauteur de 2 287 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2022 s'établit à 9 829 K€ contre 10 311 K€ au 31 décembre 2021 et se décompose de la façon suivante :

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes financières	4 454	4 971
Fournisseurs et comptes rattachés	2 121	1 918
Produits constatés d'avance	1 660	1 957
Autres dettes et comptes de régularisation	1 593	1 465
Total Dettes	9 829	10 311

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est principalement liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 663 K€ ;
- à la souscription d'un nouveau contrat de crédit-bail à hauteur de 150 K€ pour le financement d'une machine laser pour la filiale Procédés Hallier et à la sortie anticipée d'un contrat de crédit-bail portant sur un véhicule de fonction.

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 821 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.4 Liquidités et ressources en capital

La variation nette de trésorerie sur l'exercice est présentée dans les informations financières reprises en début de rapport.

Sur l'exercice 2022, l'insuffisance d'autofinancement s'élève à 2 313 K€ et s'explique par les pertes réalisées sur l'exercice. La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Variation des stocks	32	(137)
Variation des créances clients	822	574
Variation des dettes fournisseurs	128	(25)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(324)	(773)
Variation du besoin en fonds de roulement	657	(360)

La variation du BFR a eu un impact positif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation. La réduction des stocks et surtout la forte diminution des créances clients, dont une partie s'explique par le versement d'un acompte par Dior sur sa 1^{ère} commande ont un impact positif sur le besoin de trésorerie. Dans une moindre mesure, l'augmentation de dettes fournisseurs a également un impact positif sur le besoin en fonds de roulement. Cependant, la variation des autres actifs et passifs opérationnels a eu un impact négatif sur le besoin de trésorerie de l'exercice. Cette évolution s'explique par le fait que le Groupe ne bénéficie plus du remboursement du Crédit Impôt Recherche et que les reports de charges sociales dont le Groupe avait bénéficié dans le cadre de la crise sanitaire ont été en grande partie soldés fin 2022.

3.5 Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage SSL (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...) ;
- l'innovation produit : l'électronique offre de multiples possibilités et permet d'élargir les fonctionnalités de nombreux produits. Ainsi le Groupe cherche en permanence à développer de nouveaux produits permettant de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients aussi bien dans le domaine de l'éclairage qu'au-delà de l'éclairage ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2022, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 43 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 43 familles, au moins 9 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 43 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4 ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

4.2 Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2022	2021
Chiffre d'affaires	5 644	6 113
Résultat exploitation	(3 021)	(2 640)
Résultats financier et exceptionnel	2 595	(459)
Impôts sur les bénéfices	263	284
Résultat net	(162)	(2 815)
Endettement financier net (*)	(3 289)	(3 326)
Trésorerie	196	616
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(3 485)	(3 942)
Capitaux propres	2 402	699
dont Capital social	3 178	2 811

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

4.3 Analyse des résultats de la Société

En 2022, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 5 644 K€, en recul de 8% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant de la vente de luminaires et divers accessoires et également de la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED à sa filiale Lucibel.le Paris. La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

En raison de la pression concurrentielle et du renchérissement du prix des composants et des produits finis, le taux de marge brute de la Société s'est dégradé passant de 50.7% du chiffre d'affaires en 2021 à 43.9% sur l'exercice 2022.

Les charges d'exploitation ont diminué de 5% entre les deux exercices. Cette baisse concerne aussi bien les charges de personnel que les autres charges externes. Une partie de la baisse des charges externes est à mettre en perspective avec la baisse d'activité de la Société, notamment pour les commissions et frais de transport. Parallèlement, la Société a suspendu certaines prestations de conseil, notamment avec Etoile Finance, société holding de Monsieur Granotier. Les frais d'avocats ont également enregistré une nette diminution sur l'exercice 2022.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de façon significative entre les deux exercices (+76%) en particulier parce que la Société a stocké des produits finis en fin d'exercice pour honorer la 1^{ère} commande Dior, livrée début 2023 par sa filiale Lucibel.le Paris.

Le résultat financier intègre une remontée de dividendes de 2 290 K€ de Procédés Hallier.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel de 355 K€, qui intègre notamment la plus-value sur la cession de la parcelle de Barentin intervenue en début d'année et les provisions enregistrées pour couvrir le plan de restructuration mis en place en fin d'année, la perte nette de l'exercice s'élève à 162 K€ contre une perte de 2 815 K€ en 2021.

4.4 Situation financière de la Société

Le bilan de la Société comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 8 071 K€ contre 7 978 K€ au 31 décembre 2021 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 6 492 K€ au 31 décembre 2022 contre 6 825 K€ au 31 décembre 2021.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2022 est de 1 089 K€ contre 892 K€ au 31 décembre 2021 ;
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2022 s'élève à 6 782 K€ contre 6 804 K€ au 31 décembre 2021.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 2 433 K€ au 31 décembre 2022 contre 2 602 K€ au 31 décembre 2021 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 542 K€ au 31 décembre 2022 contre 275 K€ au 31 décembre 2021 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 143 K€ au 31 décembre 2022 contre 3 162 K€ au 31 décembre 2021 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 196 K€ contre 616 K€ au 31 décembre 2021.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2022 s'élèvent à 2402 K€ contre des capitaux propres de 699 K€ au 31 décembre 2021. Ils comprennent un capital social de 3 178 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2022 à hauteur de 162 K€. Les capitaux propres de la Société étant à nouveau supérieurs à la moitié du capital social, la Société n'a plus obligation de les reconstituer d'ici la fin de l'exercice 2024.

Les autres postes de passif s'élèvent à 12 161 K€ au 31 décembre 2022 contre 14 105 K€ au 31 décembre 2021. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 821 K€ au 31 décembre 2022 contre 975 K€ au 31 décembre 2021. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;
- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 560 K€ au 31 décembre 2022 contre 492 K€ au 31 décembre 2021.
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2022 s'établit à 3 485 K€ contre 3 942 K€ au 31 décembre 2021.
- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 2 610 K€ au 31 décembre 2022 contre 4 139 K€ au 31 décembre 2021, la baisse enregistrée s'expliquant par la remontée de dividendes de 2 290 K€ de la filiale Procédés Hallier au cours de l'exercice ;
- **Dettes fournisseurs** qui s'élèvent à 2 019 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 487 K€ au 31 décembre 2021 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui diminuent entre les deux exercices passant de 1 027 K€ au 31 décembre 2021 à 699 K€ à fin décembre 2022, la Société ayant quasiment achevé le remboursement des charges sociales et fiscales pour lesquelles elle avait obtenu un report dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2022 à 1 967 K€ contre 2 042 K€ au 31 décembre 2021. Ce poste comprend essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin et va diminuer pendant toute la durée de l'engagement ferme de location pris par la Société (10 ans soit jusqu'en avril 2029).

4.5 Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la Société s'élève à 36 contre 51 au 31 décembre 2021.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

Les plages horaires de travail ont été aménagées et redéfinies temporairement afin de lutter contre la hausse des coûts de l'énergie et ainsi permettre à la Société d'en maîtriser les répercussions ; la Société a su réagir efficacement et rapidement en prenant toutes mesures utiles de réorganisation afin de limiter les conséquences de cette hausse, tout en prenant à cœur son implication et sa contribution à lutter contre le réchauffement climatique et respecter les directives gouvernementales.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique devra tenir compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2022.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a engagé des charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts à hauteur de 29 K€. L'impôt sur les sociétés correspondant s'élève à 7 K€.

5 EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Fin 2022, le groupe Lucibel a annoncé la restructuration de son activité éclairage Lucibel Pro, qui va permettre une économie de coûts de structure d'1,3 M€ en base annuelle, et un repositionnement stratégique sur des segments de marché à plus forte valeur ajoutée, notamment dans le domaine du luxe. Lucibel a également créé une nouvelle Business Unit « Projets spéciaux » afin de mettre en avant son expertise technologique forte sur la conception et la réalisation de projets d'éclairage sur-mesure à destination de clients finaux. Plusieurs réalisations ont déjà été menées ou sont en cours, notamment au sein du groupe LVMH.

Concernant sa filiale Procédés Hallier, la dynamique de forte croissance enregistrée en 2022 devrait se poursuivre sur l'exercice 2023. Le groupe Lucibel est ainsi confiant sur sa capacité à maintenir une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires annuel de sa filiale Procédés Hallier au cours des prochaines années.

Enfin, alors que le monde de la cosmétique est à l'aube d'une révolution avec l'intégration de la technologie LED dans les protocoles de soins, Lucibel possède une expertise très forte et une longueur d'avance technologique sur la concurrence.

Son partenariat mondial avec DIOR, qui a débuté opérationnellement en février 2023, devrait offrir à Lucibel une visibilité et une présence internationales lui permettant d'asseoir la légitimité de la marque Lucibel.le Paris dans le domaine de la cosmétique de luxe.

De plus, la montée en puissance des distributeurs internationaux autres que DIOR, combinée au lancement à partir de février 2023, des versions BtoB du masque de beauté OVE, à destination des spas et instituts de beauté, va permettre une forte croissance du chiffre d'affaires de Lucibel.le Paris en 2023.

Dans ce contexte, le groupe Lucibel anticipe une croissance significative de son chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2023 et une amélioration rapide de sa rentabilité.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par la cession, pour 589 K€, de la 2nde parcelle de son site de Barentin dont elle était restée propriétaire et par l'augmentation de capital de 1 880 K€ résultant de l'exercice des BSAR.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre à la Société de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023. Il convient de préciser que cette opération a permis à la Société de faire rentrer deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe, ce qui peut représenter un intérêt certain pour le Groupe dans le cadre de son repositionnement stratégique.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.2 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation de la Société comprend 6 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

6.3 Analyse des résultats des filiales

PROCEDES HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2022, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 485 K€, en hausse de 23% par rapport à 2021 et généré un bénéfice net de 680 K€ contre 432 K€ en 2021.

LUCIBEL.LE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits bien-être et cosmétiques à destination des particuliers et des professionnels. Cette filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 896 K€ en baisse de 16% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique par un contexte économique compliqué (inflation, crise énergétique, hausse du prix des carburants, ...). Malgré la nette amélioration du taux de marge brute qui passe de 63,8% à 70,3% en 2022, celle-ci n'a pas permis de compenser la baisse du chiffre d'affaires. Compte tenu du versement de redevances sur les ventes du masque de beauté OVE et des dépenses de marketing et communication engagées pour sa promotion, Lucibel.le Paris enregistre une perte d'exploitation de 396 K€ contre une perte de 170 K€ en 2021. Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel qui intègre une provision pour un dossier contentieux, la perte nette de l'exercice ressort à 512 K€ contre une perte de 236 K€ en 2021.

LUCIBEL AFRICA

Cette filiale, détenue à 80% par la Société, commercialise les produits du Groupe essentiellement au Maroc où est le siège de la filiale. La Société a décidé d'entamer la procédure de liquidation de cette filiale à la fin du 1^{er} semestre 2021 mais les démarches n'ont pas encore abouti. Aucune activité n' a été enregistré sur l'exercice 2022.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Sur l'exercice 2021, la filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 246 K€. Le résultat net de la filiale s'élève à 13 K€. Les résultats 2022 ne sont pas encore disponibles à la date d'émission du présent rapport.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a cédé 0,2% des titres de sa filiale SLMS, faisant passer son pourcentage de détention de 50% à 49,8%. Cette filiale n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation devrait être initié au cours de l'exercice 2023 en accord avec Schneider Electric, qui détient également 50% du capital. Le résultat de cette filiale est une perte de 8 K€.

LUCIBEL SUISSE

Lucibel Suisse, détenue à 100% par la Société, est une société dont la liquidation a été initiée sur l'exercice 2021 et qui devrait aboutir en 2023.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

6.4 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 34 de l'annexe aux comptes annuels 2022 de la Société.

7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à la somme de 162 068,94 € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 2.992 908, 23 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous informons qu'aucune convention soumise aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue sur l'exercice 2022.

Par ailleurs, suite aux modifications législatives, ce rapport ne prend pas en compte les conventions entre la Société et ses filiales détenues à 100%.

9 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

9.2 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de Lucibel s'élève à 3 178 147,16 €, divisé en 16 882 280 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action. A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F. Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 249 819	7,4%	1 249 819	7,4%
Flottant	15 632 461	92,6%	15 632 461	92,6%
Action auto-détenues	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	16 882 280	100,0%	16 882 280	100,0%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.3 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2022, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.4 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent de l'assemblée générale réunies le 15 juin 2022/

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation / date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
7 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1)				3.000.000 €
9 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)	0,90 €	13/03/2023	2.712.556	2.489.496,96 € 6.000.000 €
10 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)				3.000.000 € 6.000.000 €
11 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, par voie d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	15.000.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social à la date de l'opération 20.000.000 € (2)				
12 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	15/06/2022 15/12/2023 (18 mois)	10.000.000 € 20.000.000 €				10.000.000 € 20.000.000 €

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
13 (AGM 15/06/2022)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 9 ^{ème} à 12 ^{ème} résolutions	15/06/2022 Même échéance que la résolution concernée	Même plafond que l'émission initial				
14 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration				
15 (AGM 15/06/2022)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	15.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)				
16 (AGM 15/06/2022)	Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit des salariés et dirigeants éligibles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	15/06/2022 15/12/2023 (26 mois)	300.000 € de valeur nominale	0,79 €	15/12/2022	1.584.000	1 891,2 €
17 (AGM 15/06/2022)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	15/06/2022 15/08/2025 (38 mois)	3 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de la décision du Conseil d'administration		01/07/2022 15/12/2022	184.400 312.000	10 068 actions gratuites restantes à attribuer sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31/12/2022

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

9.5 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2022, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 2 822 000, donnant le droit de souscrire à 2 822 000 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 0,83 € par action. A cette date, 900 500 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des derniers exercices à un prix moyen de 0,89 € par action.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2022, les options de souscriptions d'actions distribuées par la Société sont toutes devenues caduques et la Société n'en a pas attribué de nouvelles au cours de l'exercice.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (« AGA »)

Au 31 décembre 2022, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 695 250, donnant le droit de souscrire à 695 250 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 12 ou 18 mois, la date d'acquisition variant du 21 mars 2023 au 15 juin 2024 suivant les attributions. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit entre le 21 mars 2024 et le 15 juin 2025.

10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.2 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. A compter de sa réunion du 9 juillet 2020, puis de sa réunion du 11 octobre 2021, le conseil avait décidé de nommer un Directeur Général de la Société, séparant ainsi les fonctions de représentation de la Société ; Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président, reconduit dans ses fonctions lors du conseil d'administration du 2 juillet 2021.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, et à la suite de la démission de Monsieur Stéphane VANEL le 14 décembre 2022, le Conseil a décidé de réunir à nouveau entre les mains de Monsieur Frédéric Granotier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq membres tous administrateurs personnes physiques

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2023	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Gérant d'Etoile Finance SARL Vice-président du Conseil de surveillance de la société Younited Credit Président de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de SLMS Représentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et de Lucibel.le Paris
Florence Richardson 29 boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur indépendant	2 juillet 2021 (Cooptation)	31 décembre 2022	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> AGIPI. Association loi 1904 (Code civil local Alsace Moselle) : Administratrice indépendante AGIPI Retraite - GERP (Groupement épargne retraite populaire) : Administratrice indépendante Société locale d'Epargne, Caisse d'Epargne Paris Est : Administratrice Acteos. SA. Administratrice indépendante WinEquity. SAS. Présidente Femmes Business Angels - Association Loi 1901 : Présidente
Catherine Coulomb 36-38 avenue Kleber 75 016 Paris	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
Alexandre Telling 7 cité Martignac 75007 Paris	Administrateur indépendant	30 juin 2021	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président d'Optatis, SAS,
Grégoire Cabri-Wiltzer	Administrateur indépendant	15 décembre 2022 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président de CAPSIX CONSEIL SAS

10.3 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric GRANOTIER Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président Directeur Général (*)	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)	Gérant de la société Etoile Finance SARL Directeur Général de Lucibel.le Paris
Stéphane VANEL Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Directeur Général (**)	11 octobre 2021	10 octobre 2024 mais démission en date du 14 décembre 2022	Directeur Général de Procédés Hallier jusqu'au 14 décembre 2022

(*) depuis le 15 décembre 2022

(**) jusqu'au 14 décembre 2022

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.4 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'outil industriel et l'organisation du Groupe, l'obtention de nouveaux financements et la notoriété générale du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
Rémunération fixe	120 000	120 000	110 000	110 000
Rémunération variable	12 491	12 491		
Rémunération indirecte (1)	36 000	36 000		
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	5 692	5 692	3 050	3 050
TOTAL	174 183	174 183	113 050	113 050

(1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services de conduite et d'animation de la politique générale de la Société et de ses orientations stratégiques conclue avec la Société.

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric GRANOTIER a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(1)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(2)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,60	(2)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	253 500	325 000	0,78	(3)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	78 000	100 000	0,78	(4)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(5)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	395 000	500 000	0,79	(6)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	31 205	39 500	0,79	(7)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	31 205	39 500	0,79	(8)
TOTAL				1.254.000		

- (1) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exerçabilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE
- (2) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.
- (3) Les BSPCE sont immédiatement exerçables
- (4) 50 000 BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints et 50 000 BSPCE sont immédiatement exerçables le critère associé à cette attribution ayant été atteint
- (5) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 15 décembre 2024
- (6) Les BSPCE deviennent exerçables selon des critères de performance relatifs à l'exercice 2023.
- (7) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 1^{er} juillet 2023
- (8) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 31 décembre 2023

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	27/07/2021	41 000	54 377
TOTAL				54 377

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération de Monsieur Stéphane VANEL (dont le mandat de Directeur Général a pris fin le 14 décembre 2022 suite à sa démission).

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Stéphane VANEL	Exercice 2021		Exercice 2022	
Directeur Général	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	43 333	43 333	128 066	128 066
Rémunération variable				
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle	10 000		10 000	10 000 (1)
Jetons de présence				
Avantages en nature	2 416	2 416	6 926	6 926
TOTAL	55 749	45 749	144 992	144 992

(1) Au titre de 2021

En complément à ces rémunérations, Monsieur Stéphane VANEL a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Stéphane VANEL par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°11	30/06/2021	21/09/2021	81 000	100.000	0.81	(1)
Plan n°11	30/06/2021	21/09/2021	40.500	50.000	0,81	(1)
TOTAL				150.000		

Monsieur Vanel ayant quitté la Société en décembre 2022, les BSPCE sont devenues caduques en l'absence d'une décision du Conseil d'administration intervenue dans un délai de 3 mois après son départ.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	21/09/2021	41 000	50 000
TOTAL				50 000

Monsieur Vanel ayant quitté la Société en décembre 2022, les actions gratuites attribuées sont devenues caduques puisque leur acquisition définitive est conditionnée à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise jusqu'à la fin de la période d'acquisition, fixée pour l'attribution ci-dessus au 20 mars 2023.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

10.4 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
Etoile Finance	Actions (suite à exercice de bons de souscription d'action)	249 574	1 €	249 574 €
F. Granotier	Acquisition actions gratuites	54 377	-	-
NextStage AM	Actions (suite à exercice de bons de souscription d'action)	368 190	1 €	368 190 €

CESSIONS

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
F. Granotier et Etoile Finance	Actions	338 735	1,09 €	370 886 €
NextStage AM	Actions	339 430	1,42 €	482 728 €

Pour NextStage, les acquisitions et cessions déclarées ne concernent que la période du 1^{er} janvier 2022 au 10 décembre 2022, date de la démission de leur représentant au Conseil d'administration. Après cette date, la Société ne bénéficie plus d'information relative aux cessions ou aux acquisitions de titres.

10.5 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 avait décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres. Suite à la crise sanitaire de 2020, l'activité de ce comité a été suspendue et aucune réunion n'a eu lieu depuis l'examen des comptes semestriels 2019.

10.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous n'avons connaissance d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de participation ou de contrôle.

11.2 Identité des détenteurs du capital

Au 31 décembre 2022, le seul actionnaire identifié détenant plus de 5% du capital est Monsieur Frédéric Granotier qui détient directement et indirectement via sa société Etoile Finance 7,4 % du capital de la Société.

11.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2022 de la Société.

11.4 Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances sur les clients et des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en K€ :

2022	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	526	568	67	151	274	1 060	589	180	61	39	54	333
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7%	8%	1%	2%	4%	15%						
Pourcentage du CA TTC de l'exercice							9%	3%	1%	1%	1%	5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues											2 368	2 368

NB : les ventilations concernent les postes nets

L'établissement de l'analyse des factures clients non réglées à la clôture appelle les observations suivantes :

- Les factures cédées dans le cadre du contrat d'affacturage, du fait du caractère « confidentiel » de ce contrat sont comprises dans l'analyse ci-dessus alors que le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan (797 K€ au 31 décembre 2022) ;
- Dans les factures exclues figurent les factures en litige et les clients douteux.

2021	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	466	317	37	30	261	644	549	312	20	48	63	443
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7%	5%	1%	0%	4%	10%						
Pourcentage du CA TTC de l'exercice							7%	4%	0%	1%	1%	6%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues						0					2 364	2 364

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2018	Exercice social clos le 31 décembre 2019	Exercice social clos le 31 décembre 2020	Exercice social clos le 31 décembre 2021	Exercice social clos le 31 décembre 2022
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	14 193 496 €	14 193 496 €	2 807 269€	2 810 684€	3 178 147€
Nombre des actions ordinaires existantes	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768	16 882 280
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	-	-			
- Par exercice de droits de souscription/AGA	828 334	737 750	3 584 808	3 222 839	3 722 500
2 – Opérations et résultats de l'exercice					-
Chiffre d'affaires hors taxes	5 578 966 €	8 594 220€	6 307 211€	6 112 678€	5 644 082€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8 351 700 €)	(479 642 €)	(41 533 €)	(2 296 671€)	589 921€
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(11 364 139 €)	(5 174 774 €)	(15 452 €)	(2 815 387 €)	(162 069€)
Résultat distribué	-	-			-
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,56 €)	0,06€	0,02€	(0.13€)	0,03 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,80 €)	(0,36 €)	(0,00€)	(0.19€)	(0,10 €)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif des salariés à la clôture de l'exercice	60	60	48	51(*)	36
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 713 986 €	2 751 727 €	2 101 722 €	2 169 884 €	2 103 733 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	1 038 767 €	1 057 667 €	819 171 €	846 495 €	769 079 €

(*) inclut l'effectif de Lorenz Light Technic

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	14 193	14 193	2 807	2 811	3 178
b) Nombre d'actions émises	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768	16 882 280
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	17 564	13 551	10 198	9 147	8 177
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(2 645)	(10 389)	(2 141)	(1 928)	(1 073)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	75	(91)	11	16	40
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(5 068)	(12 013)	(2 569)	(2 926)	(2 287)
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-			
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(0,19)	(0,73)	(0,14)	(0,13)	(0,06)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,36)	(0,84)	(0,18)	(0,20)	(0,14)
c) Dividende versé à chaque action					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture (iii)	131	112	71	64	51
b) Montant de la masse salariale (i) (iv)	5 439	4 737	2 827	2 865	2 651
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i) (v)	1 986	1 744	1 059	1 085	969

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

(iii) Jusqu'en 2019 inclus, le nombre de salariés incluait les salariés de Cordel, filiale en cours de liquidation

(iv) De même pour la masse salariale qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant de la masse salariale de Cordel

(v) De même pour le montant des sommes versées au titre des avantages sociaux qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant versé pour Cordel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES CONSOLIDÉS 2022



COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	4	8 177	9 147
Achats consommés	5	(3 964)	(4 381)
Marge sur achats consommés en % du chiffre d'affaires		4 213 51,5%	4 767 52,1%
Charges externes	6	(3 009)	(3 413)
Charges de personnel	7	(3 621)	(3 973)
Impôts et taxes	8	(87)	(99)
Autres produits d'exploitation	9	1 081	663
Autres charges d'exploitation	10	(72)	(54)
Excédent brut d'exploitation		(1 495)	(2 110)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	(1 060)	(742)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 556)	(2 852)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	(196)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 556)	(3 048)
Résultat financier	12	(54)	(72)
Résultat courant des sociétés intégrées		(2 609)	(3 120)
Résultat exceptionnel	13	282	178
Impôts sur les bénéfices	14	40	16
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 287)	(2 926)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15	-	-
Intérêts minoritaires			-
Résultat net		(2 287)	(2 926)
Résultat net par action	16	(0,14)	(0,20)
Résultat net dilué par action		(0,14)	(0,20)

BILAN

ACTIF – Données en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	17	3 428	3 314
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	18	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	19	429	391
Immobilisations financières	20	166	188
Total actif immobilisé		4 022	3 892
Stocks et en-cours	21	3 171	3 205
Clients et comptes rattachés	22	266	613
Autres créances et comptes de régularisation	23	1 399	1 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	568	983
Total actif circulant		5 404	6 433
TOTAL ACTIF		9 426	10 325

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Données en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital	25	3 178	2 811
Primes liées au capital		2 070	534
Réserves de conversion		(204)	(214)
Résultat de l'exercice		(2 287)	(2 926)
Réserves		(4 661)	(1 734)
Total Capitaux propres		(1 904)	(1 530)
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres	27	821	975
Provisions	28	680	569
Emprunts et dettes financières	29	4 454	4 971
Fournisseurs et comptes rattachés	30	2 121	1 918
Autres dettes et comptes de régularisation	31	3 254	3 422
Total Dettes		9 829	10 311
TOTAL PASSIF		9 426	10 325

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2020	14 911 622	2 807	523	(375)	(1 360)	(194)	1 402
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	18 146	3	10				14
Résultat net de la période					(2 926)		(2 926)
Ecart de conversion						(19)	(19)
Autres variations							-
Au 31/12/2021	14 929 768	2 811	534	(375)	(4 286)	(213)	(1 530)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	1 952 512	367	1 536				1 903
Résultat net de la période					(2 287)		(2 287)
Ecart de conversion						10	10
Autres variations							-
Au 31/12/2022	16 882 280	3 178	2 070	(375)	(6 573)	(203)	(1 904)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	(2 287)	(2 926)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	515	678
Gains ou pertes sur cession	(534)	(77)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(7)	
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	5
Marge brute d'autofinancement (A)	(2 313)	(2 321)
Variation des stocks	32	(137)
Variation des créances clients	822	574
Variation des dettes fournisseurs	128	(25)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(324)	(773)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(1 655)	(2 681)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(65)	(72)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(409)	(437)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(0)	(1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	604	513
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	22	6
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise		(16)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	152	(6)
Augmentation de capital de la société mère	1 903	14
Cession (acquisition) d'actions propres		-
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(818)	(628)
Emission d'emprunts et de dettes financières	2	1 766
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	1 088	1 153
Incidence des variations des cours de devises (E)		1
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	(415)	(1 534)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>980</i>	<i>2 514</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>565</i>	<i>980</i>

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	40
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables	40
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	47
Note 3 Secteurs opérationnels	48
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	49
Note 4 Chiffre d'affaires	49
Note 5 Achats consommés	50
Note 6 Charges externes	50
Note 7 Effectifs et charges de personnel	51
Note 8 Impôts et taxes	51
Note 9 Autres produits d'exploitation	52
Note 10 Autres charges d'exploitation	52
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions	52
Note 12 Résultat financier	53
Note 13 Résultat exceptionnel	54
Note 14 Impôts sur les bénéfices	54
Note 15 Entités mises en équivalence	55
Note 16 Résultat par action	56
NOTES RELATIVES AU BILAN	57
Note 17 Immobilisations incorporelles	57
Note 18 Écarts d'acquisition	58
Note 19 Immobilisations corporelles	59
Note 20 Immobilisations financières	59
Note 21 Stocks	60
Note 22 Clients et comptes rattachés	60
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation	61
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital	61
Note 26 Plans d'options et assimilés	62
Note 27 Autres fonds propres	64
Note 28 Provisions	65
Note 29 Emprunts et dettes financières	66
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés	67
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation	67
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	68
Note 32 Engagements hors bilan	68
Note 33 Informations sur les parties liées	69
Note 34 Événements post-clôture	69
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	70

ASPECTS GENERAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées et l'industrie. A travers sa filiale Lucibel.le Paris, LUCIBEL est pionnier dans le domaine de la cosmétique par la lumière LED, ce qui lui a permis d'annoncer en juillet 2022 un partenariat mondial avec DIOR. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED et est pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 55 collaborateurs au 31 décembre 2022 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 8 177 K€ au cours de l'exercice 2022.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2022 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 avril 2023.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 568 K€ et de capitaux propres négatifs à hauteur de 1 904 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 5 275 K€ (y compris 821 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par la cession d'une parcelle de terrain sur le site de Barentin et dont le Groupe était resté propriétaire (589 K€) et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions qui a permis de renforcer les fonds propres d'environ 1,9 M€.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre au Groupe de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. Le Groupe va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) *Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) *États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2022	Taux Moyen 2022	Taux de clôture 31/12/2021	Taux Moyen 2021
AED	Dirham EAU	3,94000	4,05940	4,17880	4,33401
CHF	Franc Suisse	0,98470	1,00510	1,03310	1,08141
CNY	Yuan	7,35820	7,08001	7,19470	7,63402
HKD	Dollar de Hong Kong	8,31630	8,25123	8,83330	9,19880
MAD	Dirham Marocain	11,20000	10,83608	10,47215	10,62434

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) *Dépréciation*

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2022 est désormais maintenu en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

La seule modification de périmètre concerne SLMS, dont le pourcentage de détention est passé de 50% à 49,8% au cours de l'exercice. Par ailleurs la liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvertes.

Enfin Lucibel SA détenait 20% de la société Citéclaire qui a été liquidée durant l'exercice 2022. Cela ne modifie pas le périmètre de consolidation du Groupe car le Groupe n'exerçait plus d'influence notable sur cette filiale depuis plusieurs exercices qui ne rentrait donc pas dans le périmètre de consolidation.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2022	% contrôle 2021
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Lucibel Suisse (2)	Suisse	IG	100%	100%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	50%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2022	2021
France	7 659	8 673
Europe	79	220
Reste du monde	439	254
Total	8 177	9 147

Répartition du CA par nature	2022	2021
Ventes de produits	7 986	8 734
Prestations de service	191	414
Total	8 177	9 147

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en baisse de 10,7% par rapport à celui de l'exercice 2021 suite au retard pris au cours du 1^{er} semestre 2021, notamment en raison des difficultés opérationnelles de la filiale Lorenz Light Technic liées à l'incapacité de travail de son dirigeant depuis août 2020.

Les variations sont très contrastées selon les activités :

- **Procédés Hallier**, filiale spécialiste en éclairages muséographiques, qui conçoit et fabrique des luminaires permettant de mettre en valeur des œuvres d'art dans les musées, voit son chiffre d'affaires annuel 2022 progresser de 24 % par rapport à celui de l'exercice 2021, à 2 477 K€.
- **Lucibel Pro**, qui intervient sur les marchés tertiaires et inclut l'activité de Lorenz Light Technic suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine intervenue fin 2021, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 23% par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par les difficultés opérationnelles de l'activité Lorenz Light Technic précédemment citées et par une pression concurrentielle forte combinée aux bouleversements de l'immobilier de bureaux consécutifs à la crise sanitaire.
- **Lucibel.le Paris**, filiale du Groupe en charge de la commercialisation de solutions cosmétiques s'appuyant sur la technologie LED, enregistre une baisse de son chiffre d'affaires de 15% par rapport à l'exercice 2021 en raison du focus prioritaire donné en 2022 à la signature de nouveaux accords de distribution internationaux qui généreront du chiffre d'affaires à compter de 2023 et à la préparation du lancement commercial du masque de beauté OVE par DIOR dans le cadre de l'accord de partenariat mondial annoncé le 25 juillet 2022. Une 1^{ère} livraison significative de produits à DIOR a été effectuée le 26 janvier 2023.

La part des ventes réalisées à l'étranger augmente légèrement et représente 6,3 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2022, contre 5,2% en 2021.

Avec l'arrêt progressif des activités de Lorenz et de LuciConnect, les prestations de service représentent une part de plus en plus faible du chiffre d'affaires, de l'ordre de 2%.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2022	2021
Achats et variation de stock de matières premières	2 391	2 304
Achats et variation de stock de marchandises	1 126	1 387
Achats d'études et sous-traitance	226	477
Achats non stockés de matières et fournitures	222	212
Achats consommés	3 964	4 381

Sur l'exercice 2022, le Groupe a enregistré une très légère baisse de son taux de marge brute qui passe de 52,1% du chiffre d'affaires en 2021 à 51,5 % en 2022. Cette évolution témoigne de la capacité du Groupe à maintenir son taux de marge dans un contexte de hausse du prix des matières premières et des composants. Cependant, compte tenu de la baisse du chiffre d'affaires, la marge brute en valeur diminue de 553 K€ entre les deux exercices.

Les achats d'études et de sous-traitance concernent les activités Confidence, LuciConnect et Lorenz Light Technic. Ils s'inscrivent en baisse du fait de la diminution de ces activités sur l'exercice 2022.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2022	2021	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	602	659	(57)	-9%
Autres locations (véhicules, matériel)	133	157	(24)	-15%
Entretien et réparations	274	140	134	96%
Assurances	69	96	(27)	-28%
Etudes et recherche	0	102	(102)	-100%
Honoraires et commissions	808	980	(172)	-18%
Publicité / communication	307	317	(10)	-3%
Transports sur achats et ventes	460	543	(83)	-15%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	145	162	(17)	-11%
Frais postaux et téléphone	93	115	(22)	-19%
Services bancaires	67	63	4	6%
Autres	49	78	(29)	-37%
Total	3 009	3 414	(404)	-12%

Les charges externes diminuent d'environ 12 % entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son activité.

L'analyse du détail des charges externes montre que la baisse concerne quasiment tous les types de dépenses.

- **Ainsi, les honoraires et commissions diminuent de 18% entre les deux exercices, passant de 980 K€ à 808 K€.** La diminution des commissions s'explique par la baisse de l'activité mais aussi, par la mise en place d'un plan de rémunération moins avantageux pour les vendeurs à domicile indépendants du réseau Lucibelle Paris. Le Groupe a également limité son recours à différents prestataires, notamment les avocats dont le montant des honoraires représente 40 K€ contre 71 K€ en 2021. Par ailleurs, en 2022 ; le Groupe a mis fin au contrat de prestations avec Etoile Finance, holding détenue en partie par Monsieur Granotier, générant une économie de 36 K€ sur l'exercice.
- **La baisse des frais de transport de 15% est à mettre en perspective avec l'évolution du niveau d'activité.** Elle s'explique également par un retour progressif à la normal au niveau du prix des transport, même si un certain nombre de fournisseurs continue à appliquer des majorations en raison de la hausse des prix du carburant.
- **La baisse des frais d'études et de recherche** s'explique par le fait que le Groupe a mené toutes les études cliniques dont il avait besoin pour la commercialisation de ses nouveaux produits cosmétiques en 2021. Avec la mise sur le marché de nouveaux produits, ce poste devrait enregistrer une hausse significative sur les prochains exercices.
- **La baisse des frais de « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la fin des baux de Lucibel à Rueil et de Lorenz Light Technic à Duttlenheim, représentant une économie en base annuelle d'environ 110 K€.
- **La baisse du poste « Autres locations » tout comme la baisse du poste « Frais de déplacement »** est à mettre en perspective avec le plan de restructuration, mis en place par le Groupe et qui devrait conduire à réaliser des économies sur ces deux postes, ce poste devrait continuer à baisser notamment en raison de la réduction du nombre de véhicules loués par la Groupe.
- **Les dépenses de marketing / communication qui sont restées quasiment stables entre 2021 et 2022, après avoir enregistré une forte hausse en 2021.** Cette évolution s'explique par la poursuite de dépenses publicitaires engagées par Lucibelle Paris et par le Groupe, pour promouvoir le plus largement possible les produits cosmétiques, dont le masque de beauté OVE.

Seules les dépenses d'Entretien et réparations augmentent de façon très significative entre les deux exercices : cette évolution s'explique par la nécessité d'engager des dépenses pour mettre en conformité les installations du site industriel de Barentin. Des dépenses ont également été engagées au moment de la restitution des locaux de Lorenz Light Technic.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif total du Groupe s'élève à 51 salariés contre 64 au 31 décembre 2021.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué d'environ 9% entre les deux exercices, passant de 3 973 K€ en 2021 à 3 621 K€ en 2022. Cette évolution s'explique pour partie par le plan de restructuration mis en place par le Groupe au cours du dernier trimestre 2022 et dont le plein effet se mesurera sur l'exercice 2023.

NOTE 8 – Impôts et taxes

La diminution du poste « Impôts et taxes », qui passe de 99 K€ en 2021 à 87 K€ en 2022, s'explique par le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) mise en œuvre dans le cadre du plan de relance adopté par l'Etat suite à la crise sanitaire.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2022	2021
Production stockée	372	(25)
Frais de développement capitalisés	319	309
Subvention d'exploitation	4	12
Autres produits	319	357
Transfert de charges	67	10
Total	1 081	663

La production stockée a fortement augmenté sur l'exercice car le Groupe a stocké des produits notamment dans le cadre du contrat de partenariat avec Dior qui prévoyait une livraison significative dès janvier 2023.

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portée par Lucibel SA. Ils sont quasiment stables entre les deux exercices.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (39 K€) ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 246 K€.

Le poste « *Transfert de charges* » était principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2022, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 72 K€ contre 54 K€ sur 2021. Cette évolution s'explique par la comptabilisation des redevances dues à Olivier Lapidus pour le design du masque de beauté OVE à hauteur de 35 K€ et par l'enregistrement d'une provision de 30 K€ pour les jetons de présence des administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2022.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2022	2021
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	279	243
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	124	156
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	713	248
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	25	85
Dot. / (Rep.) provisions	(80)	10
Total	1 060	742

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les dotations aux provisions sur stock résultent d'un travail d'analyse des produits détenus en stock afin de prendre en compte l'obsolescence de certains produits, compte tenu de l'évolution des marchés sur lesquels le Groupe intervient. L'augmentation très significative enregistrée sur ce poste s'explique par la décision du Groupe de cesser l'activité Lorenz Light Technic et de restructurer son activité Lucibel Pro pour s'orienter vers des segments de marché à plus haute valeur ajoutée. Dans ce contexte, des dotations aux provisions supplémentaires ont été enregistrées afin de tenir compte des perspectives de commercialisation des produits concernés par ces évolutions stratégiques et commerciales.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrer les créances.

Enfin les reprises de provisions concernent des litiges clients résolus et des reprises de provisions pour SAV.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2022	2021
Dotations financières aux amortissements et provisions	(3)	(42)
Intérêts et charges assimilées	(48)	(35)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(6)	(2)
Total des charges financières	(57)	(79)
Autres intérêts et produits assimilés	3	4
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	-
Différences positives de change	-	3
Autres produits financiers	0	0
Total des produits financiers	4	7
Résultat financier	(54)	(72)

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par le paiement d'intérêts sur les Prêts Garantis par l'Etat consentis en 2020 et 2021. Pour ces emprunts, la Groupe a opté pour un différé supplémentaire d'un an suivi d'un remboursement sur 4 ans, mais les emprunts sont productifs d'intérêts dès le début du différé.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2022	2021
Produit net / (Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	544	379
Produit net / (Perte nette) sur cession de titres	(3)	-
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles abandonnées	(9)	(26)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	4
Plus-value de déconsolidation	-	-
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(24)	(46)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	236	6
Autres produits et charges exceptionnels	(274)	(105)
(Dotations) / Reprises de provisions	(191)	(35)
Total	282	178

Sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel intègre la plus-value de cession de 537 K€ sur l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession de son site de Barentin en avril 2019.

Sur l'exercice, le Groupe a également enregistré des éléments exceptionnels qui ont eu un impact sur le résultat exceptionnel :

- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 276 K€ ;
- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 24 K€ ;
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs à hauteur de 236 K€. Le Groupe a notamment obtenu de l'URSSAF une remise sur les dettes sociales liées à la période du COVID (51 K€), et a enregistré des reprises de provisions liées à des charges non appelées : charges locatives pour le site de Barentin (impact de 39 K€), contribution au financement des licenciements économiques non appelée à hauteur de 56 K€, remboursement de l'assureur crédit (20 K€) ou encore différentes sommes non appelées pour Procédés Hallier (34 K€).
- des dotations aux provisions sur deux dossiers contentieux pour 221 K€, dont une partie est compensée par des reprises sur des dossiers soldés au cours de l'exercice (72 K€).

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
(Charge) Produit d'impôt courant	40	21
(Charge) Produit d'impôts différés	-	(5)
Total	40	16

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2021	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	(161)	23		(138)
Déficits reportables et autres différences temporaires	161	(23)		138
Total	0	0	0	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(2 327)	(2 942)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>25,00%</i>	<i>26,50%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	582	780
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs activés non utilisés		(5)
Déficits de la période non activés	(457)	(700)
Différentiel de taux	(2)	(4)
CIR	(40)	
Autres éléments	(43)	(55)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	40	16

Au 31 décembre 2022, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 50 263 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibelle Paris (ex Line 5) et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

L'information financière simplifiée 2022 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes communiqués par ces entités) :

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	327	246	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(368)	(1 588)	(6 635)
Passifs courants	695	1 831	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		296	1 238
Résultat net	(8)	13	53

(*) les données communiquées sont celles de 2021

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	2022	2021
Résultat de l'exercice (en K€)	(2 287)	(2 926)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	16 064 820	14 924 302
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,14)	(0,20)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,14)	(0,20)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	2 638	2 589	706	587	664	100	6 958
Acquisitions					6	409	415
Sorties					(126)	(11)	(137)
Variations de périmètre					(0)		(0)
Reclassement / mise au rebut		258			10	(278)	(10)
Autres variations				7			7
Au 31 décembre 2022	2 638	2 847	706	593	555	219	7 558

AMORTISSEMENTS en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	(522)	(2 107)	(567)	(135)	(640)	-	(3 970)
Dotations		(189)	(70)		(22)		(280)
Sorties		1			125		126
Variations de périmètre							-
Reclassement en passif des activités abandonnées							-
Autres variations				(7)			(7)
Au 31 décembre 2022	(522)	(2 295)	(637)	(141)	(536)	-	(4 131)

VALEUR NETTE en K€	Ecart d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2021	2 117	482	139	452	25	100	3 314
Au 31 décembre 2022	2 117	552	69	452	19	219	3 428

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 313
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition		(196)
Valeur nette en fin d'exercice	2 117	2 117

Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciations sur les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2022.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Total	2 117	2 117

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'est pas nécessaire de déprécier l'écart d'acquisition attaché à Procédés Hallier ni à Confidence.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	911	52	638	108	-	1 709
Acquisitions	29		25	150	5	209
Sorties	(95)	(52)	(22)	(28)		(196)
Variations de périmètre			(0)			(0)
Reclassements et mises au rebut			10			10
Autres variations	(2)					(2)
Au 31 décembre 2022	843	-	651	231	5	1 730

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	(805)	-	(476)	(37)		(1 318)
Dotations	(37)		(52)	(32)		(122)
Sorties	95		18	24		138
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	2		0			2
Au 31 décembre 2022	(745)	-	(510)	(46)	-	(1 301)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2021	106	52	162	71	-	391
Au 31 décembre 2022	98	-	141	185	5	429

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis, pour sa filiale Procédés Hallier, une machine de découpe laser d'une valeur de 150 K€ qui a été financée par un crédit-bail. Cet investissement rentre donc dans les immobilisations financées par crédit-bail. Dans ce poste figure également encore un véhicule financé en crédit-bail et mis à disposition de l'un des salariés du Groupe.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;

- de prêts et cautionnements données dans la cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 169 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 3 205 K€ au 31 décembre 2021 contre 3 067 K€ au 31 décembre 2020.

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute matières premières et composants	2 758	2 283
Valeur brute marchandises	1 955	1 753
Provisions cumulées	(1 542)	(831)
Valeur nette	3 171	3 205

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2022 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks. Sur l'exercice 2022, le Groupe a mené une analyse approfondie sur les stocks et a enregistré des provisions sur toutes les références pour lesquels les perspectives de vente semblent faibles voire nulles. L'augmentation des provisions s'explique en particulier par la décision du Groupe de cesser son activité dans le secteur de la grande distribution (activité Lorenz Light Technic) et de se recentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2021	(831)
Dotations	(1 140)
Reprises	789
Ecart de conversion	(359)
Au 31 décembre 2022	(1 542)

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	2 185	2 510
Provisions cumulées	(1 919)	(1 897)
Valeur nette	266	613

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec Eurofactor concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 1 012 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs : avances et acomptes	303	213
Etat – crédit d'impôt recherche	373	334
Créances fiscales et sociales	336	234
Charges constatées d'avance	225	203
Autres créances	162	648
Total des autres actifs courants	1 399	1 632

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 373 K€ au 31 décembre 2022 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€), au montant du CIR 2020 (130 K€), du CIR 2021 (97 K€) et du CIR 2022 (61 K€) ;
- à une créance de crédit impôt innovation au titre de 2020 (9 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2022 (*)	31/12/2021 (*)
Disponibilités	568	983
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	568	983

(*) y compris trésorerie passive

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 3 178 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 16 882 280 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2022, 7,4 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés		
Solde au 31 décembre 2021	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés	(7 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2022	0	0

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2021, onze programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2018 à 2021 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 850 000 BSPCE ont été attribués, 612 000 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2022, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 1 584 000 BSPCE. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61
Attribués	1 195 000	0,79
Exercés		-
Annulés	(225 500)	1,72
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83

Au 31 décembre 2022, 900 500 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 2,6 € suivant les attributions.

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2^{nde} attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en mars 2023. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 25 250 attribuées en décembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2023. 15 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2020	67 400
Attribuées	367 527
Acquises	
Annulées	(49 350)
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250

NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2022, les autres fonds propres s'élèvent à 821 K€ sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a reporté une partie du paiement des échéances qui sera régularisée sur l'exercice 2023. Le remboursement de cette avance se fera selon l'échéancier présenté ci-après :

Avances conditionnées	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2022	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25
Avance Région Haute Normandie	0,00%	821	392	285	143

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2022
Provisions pour risque produit	134	37	(40)			131
Provisions pour litiges	10	81	(10)			81
Provisions pour engagement de retraite	66			(27)		39
Autres provisions	359	146	(76)			428
Total provisions	569	265	(127)	(27)	-	680

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2022, les engagements de retraite s'élèvent à 39 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,75% pour 2022 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 14,4% et 46,6% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2022

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes bancaires	4 244	4 874
Emprunts sur contrats de crédit-bail	190	78
Dépôt / cautionnement reçu	14	15
Concours bancaires / intérêts courus	6	5
Total emprunts et autres dettes financières	4 454	4 971

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2021	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2022
Emprunts et dettes bancaires	4 874	2	(632)	-	4 244
Emprunts sur contrats de crédit-bail	78	150	(31)	(7)	190
Dépôt / cautionnement reçu	15		(1)		14
Concours bancaires / intérêts courus	5	1	(0)	0	6
Total emprunts et autres dettes financières	4 971	153	(663)	(7)	4 454

L'augmentation de 150 K€ correspond à l'acquisition via un contrat de crédit-bail d'une machine de découpe laser pour Procédés Hallier.

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE°)

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2022	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	152	114	38			
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	102	102				
BPALC - financement Lorenz	nov-19	0,80%	342	141	142	59		
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	73	73	-	-	-	
PGE CIC - Lucibel	mai-20		428	124	125	126	53	
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20		429	124	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel	juil-21		501	52	124	125	126	74
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21		648	-	161	162	162	163
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20		428	124	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20		540	149	150	151	89	
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21		371	69	92	93	94	24
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21		231		57	57	58	58
Total Emprunts et concours bancaires			4 244	1 071	1 140	1 026	687	319

Le Groupe a confirmé auprès des établissements de crédit concernés par les PGE obtenus en 2021 (Crédit Agricole et Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne) qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2022, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2022 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2022, soit 152 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 121 K€ au 31 décembre 2022 contre 1 918 K€ au 31 décembre 2021.

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	985	1 392
Produits constatés d'avance	1 660	1 957
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	535	26
Autres dettes	73	46
Total	3 254	3 422

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2023 au titres des rémunérations versées en décembre 2022, à la TVA collectée.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2022 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 1 542 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 91 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 17 K€ et 518 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2022, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2021. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 2 716 K€ contre 3 079 K€ en 2021.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple ou de crédit-bail de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2022 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établies à 124 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 16. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 152 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Le Groupe a également nanti, au profit de la Banque Populaire d'Alsace Champagne Ardennes, le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire de 700 K€ en novembre 2019. Au 31 décembre 2022, il reste 342 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. A la clôture 2022, 33 000 titres restaient nantis pour un montant de 56 K€.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2022 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 3 218 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 26 K€ convertis à la date de clôture.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

Monsieur Stéphane Vanel a démissionné de son mandat de Directeur Général de Lucibel SA et de Procédés Hallier le 14 décembre. Il n'est plus salarié de Lucibel SA depuis le 12 décembre 2022

La rémunération du Président et du Directeur Général (jusqu'à sa démission) n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2022 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2021.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2023 validant les comptes 2022.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 273 K€ en 2022 contre 369 K€ en 2021. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2022 au titre de 2021.

Au cours de l'exercice, 829 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,79 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

Prestations Actionnaires

A compter de l'exercice 2022, Lucibel SA ne bénéficie plus de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE pour la conduite de la stratégie du Groupe. Les charges comptabilisées par le Groupe au titre de ces prestations ont représenté 36 K€ sur l'exercice 2021.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de résilier de façon définitive l'accord de financement avec l'investisseur suisse Nice & Green. Au titre de cet accord de financement, seules 36 288 actions Lucibel auront été créées.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre à la Société de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Enfin, cette opération a permis de faire rentrer deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe. Ces éléments ont été pris en compte pour évaluer la continuité d'exploitation.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2022 s'élèvent au titre de leur mission à 59 K€ contre 56 K€ pour l'exercice 2021.

Masque de beauté OVE



Dalle LED Lucipanel



Verrière artificielle lumineuse – Lucibel
Musée des Beaux-arts de Rouen



DIOR X LUCIBEL

DIOR DÉVOILE UN PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC LUCIBEL-LE,
LA MARQUE DE LUXE RÉFÉRENTE EN PHOTOBIMODULATION



Mini projecteur pour maquette
Procédés Hallier

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	3	5 644	6 113
Achats consommés	4	(3 168)	(3 015)
Marge sur achats consommés		2 477	3 097
en % du chiffre d'affaires		43,9%	50,7%
Charges externes	5	(2 622)	(2 774)
Charges de personnel	6	(2 873)	(3 016)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(63)	(70)
Autres produits d'exploitation	8	1 024	582
Autres charges d'exploitation	9	(34)	(26)
Excédent brut d'exploitation		(2 092)	(2 209)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	10	(929)	(432)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 021)	(2 640)
RESULTAT FINANCIER	11	2 240	(640)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(780)	(3 280)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	355	181
Impôts sur les bénéfices	13	263	284
RESULTAT NET		(162)	(2 815)

BILAN

ACTIF - Données auditées en K€	Notes	Brut 31/12/2022	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	14	3 870	(2 781)	1 089	892
Immobilisations corporelles	15	1 037	(838)	199	282
Immobilisations financières	16	17 823	(11 040)	6 782	6 804
Total de l'actif immobilisé		22 730	(14 659)	8 071	7 978
Stocks et en-cours	17	3 866	(1 433)	2 433	2 602
Créances clients et comptes rattachés	18	2 867	(2 325)	542	275
Autres créances	19	3 358	(215)	3 143	3 162
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	20	196		196	616
Charges constatées d'avance		178		178	170
Total de l'actif circulant		10 465	(3 973)	6 492	6 825
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		33 195	(18 632)	14 563	14 803

PASSIF - Données auditées en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		3 178	2 811
Prime d'émission		2 070	534
Report à nouveau		(2 831)	(15)
Résultat de l'exercice		(162)	(2 815)
Subventions d'investissement		5	7
Provisions réglementées		142	178
Total des capitaux propres	21	2 402	699
Autres fonds propres	22	821	975
Provisions pour risques et charges	23	560	492
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24	3 485	3 942
Emprunts et dettes financières diverses	25	2 610	4 139
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	2 019	1 487
Dettes fiscales et sociales	27	699	1 027
Autres dettes	28	403	235
Produits constatés d'avance - compte de régularisation		1 564	1 808
Total des dettes		10 780	12 638
Total du passif		14 563	14 803

SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ¹	Prov. réglementées	Total
Au 31 décembre 2020	14 911 622	2 807	523	-	(15)	11	164	3 490
Affectation de résultat				(15)	15			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(4)		(4)
Dotations aux provisions réglementées							13	13
Augmentation de capital résultant de la souscription de 18 146 actions au prix de 1€ (net de frais)	18 146	3	11					14
Résultat net de la période					(2 815)			(2 815)
Au 31 décembre 2021	14 929 768	2 811	534	(15)	(2 815)	7	178	699
Affectation de résultat				(2 815)	2 815			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotations aux provisions réglementées							(36)	(36)
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 952 512 actions au prix de 1€ (net de frais)	1 952 512	367	1 536					1 903
Résultat net de la période					(162)			(162)
Au 31 décembre 2022	16 882 280	3 178	2 070	(2 831)	(162)	5	142	2 402

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS..... 76

Note 1	Principes et méthodes comptables	77
Note 2	Faits marquants de l'exercice	79

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 82

Note 3	Chiffre d'affaires	82
Note 4	Achats consommés	82
Note 5	Charges externes	83
Note 6	Effectifs et charges de personnel	84
Note 7	Impôts et taxes	84
Note 8	Autres produits d'exploitation	85
Note 9	Autres charges d'exploitation	85
Note 10	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	85
Note 11	Résultat financier	86
Note 12	Résultat exceptionnel.....	86
Note 13	Impôts.....	87

NOTES RELATIVES AU BILAN 88

Note 14	Immobilisations incorporelles.....	88
Note 15	Immobilisations corporelles.....	89
Note 16	Immobilisations financières	99
Note 17	Stocks et en-cours.....	90
Note 18	Clients et comptes rattachés.....	90
Note 19	Autres créances	91
Note 20	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	91
Note 21	Capitaux propres	91
Note 22	Autres fonds propres.....	94
Note 23	Provisions pour risques et charges	95
Note 24	Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	95
Note 25	Emprunts et dettes financières diverses	96
Note 26	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	96
Note 27	Dettes fiscales et sociales	96
Note 28	Autres dettes	97

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 98

Note 29	Engagements hors bilan	98
Note 30	Événements postérieurs à la clôture	99
Note 31	Transactions avec les parties liées	100
Note 32	Honoraires des commissaires aux comptes.....	100
Note 33	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.....	101
Note 34	Tableau des filiales et des participations	102

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou encore la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière).

Lucibel SA comprend un seul établissement, situé à Barentin (Normandie) où est installé son siège social.

Elle dispose également d'un bureau à Lorient, qui regroupe la force commerciale dédiée aux clients de l'ouest de la France, dont la résiliation a été actée pour un départ à la fin du 2^{ème} trimestre 2023.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Lorenz Light Technic au 31 décembre 2021, les locaux basés à Duttlenheim ont été restitués le 10 avril 2022.

La Société emploie 36 collaborateurs au 31 décembre 2022 et a généré un chiffre d'affaires de 5,6 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, la Société dispose d'une trésorerie brute de 196 K€ et des capitaux propres de 2 402 K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en « *Autres fonds propres* », et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 821 K€ et 3 485 K€ dont un montant total à plus d'un an de 3 066 K€.

Dans le cadre de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) initiée en juillet 2020, la Société a renforcé ses capitaux propres de 1 880 K€ sur l'exercice 2022.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, la société a lancé une augmentation de capital en mars 2023 qui lui a permis de lever 2,4 M€. A l'occasion de cette opération, deux nouveaux investisseurs issus du monde la cosmétique sont entrés au capital. La Société va pouvoir s'appuyer sur leur expertise et leur connaissance du secteur pour accélérer son développement dans ce secteur très prometteur.

La Société reste en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant des luminaires et divers accessoires et de façon plus récente de la vente de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2022 un crédit d'impôt recherche de 61 K€.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises, de composants et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Le poste Produits constatés d'avance comporte en particulier la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin, qui est reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019).

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2022 s'est établi à 168 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 22 K€ au 31 décembre 2022.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé, depuis le 2nd semestre 2015, la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une *customisation* pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le 1^{er} semestre 2016, la logistique, les fonctions administratives et accueille également les équipes de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

Cession d'une parcelle de terrain à Barentin

Début janvier 2022, le Groupe a cédé une parcelle de son site de Barentin, non nécessaire au développement de l'activité et dont Lucibel était restée propriétaire. Cette cession a permis au Groupe d'encaisser 589 K€ et de réaliser une plus-value de l'ordre de 540 K€.

Résultats très positifs de l'étude clinique menée sur le masque de beauté OVE

Début 2022, le Groupe a annoncé les résultats très positifs de l'étude clinique menée sur le masque de beauté OVE commercialisé depuis juillet 2021 par Lucibel.le Paris, filiale détenue à 100% par Lucibel. Ce masque de

beauté utilise le principe de la photobiomodulation par la lumière LED, domaine dans lequel Lucibel est experte depuis plusieurs années.

Les résultats de l'étude attestent de l'efficacité remarquable du masque sur un certain nombre de paramètres cosmétiques, dont la réduction de la profondeur des rides et l'amélioration de l'élasticité de la peau du visage. Ces résultats très probants confirment la performance des solutions cosmétiques proposées par le Groupe.

Augmentation de capital suite à l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis, quatre BSAR permettant de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice par action de 1 €.

Sur l'exercice 2022, 7 520 340 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 1 880 085 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 1 880 K€.

Le programme d'attributions gratuites de BSAR initié en juillet 2020 s'est achevé fin juillet 2022 : sur les 14 196 496 BSAR émis, 10 364 788 BSAR ont été exercés, donnant lieu à la création de 2 591 197 actions Lucibel, générant une augmentation de capital de 2 591 197 € (487 663 € de nominal et 2 103 534 € de prime d'émission).

Nice & Green

Le 22 juillet 2022, Lucibel a annoncé la mise en place d'un financement destiné à apporter des moyens financiers supplémentaires au groupe Lucibel pour accélérer dans le domaine de la cosmétique par la lumière.

Ce financement, qui diffère fondamentalement des schémas classiques d'OCA ou d'OCABSA, permet une grande flexibilité pour Lucibel qui a la main pour décider des modalités de sa mise en œuvre : fixation du prix minimum de cession par Nice & Green, détermination du pourcentage maximum des volumes quotidiens échangés et décision de suspendre temporairement ou définitivement le programme à tout moment.

Le plan de financement consiste en l'émission de 5 tranches égales de 300 000 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) qui peuvent conduire à une dilution maximale de 8,16%.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green a cédé seulement 36 288 titres. Le programme a été suspendu par la direction du Groupe à partir du 8 août 2022 et a finalement été résilié le 3 mars 2023 sans que de nouvelles actions aient été cédées.

Signature d'un partenariat majeur avec DIOR



Le 25 juillet 2022, le groupe Lucibel a annoncé la signature d'un partenariat stratégique avec Dior qui entend déployer dans ses spas, dans une trentaine de pays, les versions professionnelles du masque de beauté OVE de LUCIBEL afin de proposer une expérience beauté unique à ses clients.

Dans certains marchés, DIOR proposera également à ses clients la version BtoC du masque OVE dans ses boutiques et sur son site internet, afin de prolonger l'expérience à domicile.

Au-delà de l'accord de partenariat sur le masque de beauté OVE, Lucibel a annoncé la poursuite de sa coopération avec DIOR sur d'autres applications cosmétiques, dans l'objectif de mettre à disposition des clients de DIOR de nouvelles solutions disruptives en 2023 et 2024.

Relations actionnaires

Afin de renforcer ses liens avec la communauté financière, Lucibel a annoncé l'instauration de visio-conférences régulières qui se tiendront lors de chaque publication de comptes, semestriels ou annuels, et lors de chaque évènement majeur (partenariats, acquisitions, ...).

Ces visio-conférences seront accessibles à tous les actionnaires individuels, qu'ils soient ou non actionnaires de Lucibel.

En parallèle, Lucibel a décidé de créer un Club Actionnaires dont la participation est conditionnée à la détention d'au moins 1 000 actions LUCIBEL pendant une durée minimale de 3 mois.

Gouvernance

L'exercice 2022 a également marqué par la démission de Monsieur Stéphane Vanel le 14 décembre 2022 et par la nomination de Monsieur Frédéric Granotier comme Directeur Général de la Société, à compter du Conseil d'administration du 15 décembre 2022.

NextsStage AM, représentée par Monsieur Bastien Aversa, a également démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 10 décembre 2022. Monsieur Grégoire Cabri-Wilzer a été coopté en tant qu'administrateur pour remplacer NextStage AM jusqu'à la fin du mandat qu'elle aurait dû exercer, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2023.

Financements

Au cours de l'exercice, la Société a fait face à ses besoins de trésorerie grâce à la cession la réserve foncière qu'elle détenait sur son site de Barentin et à l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR, qui a permis à la Société de renforcer ses fonds propres de 1,9 M€ au cours de l'exercice.

Impact de la crise ukrainienne

Sur l'exercice 2022, la Société n'a pas enregistré de variation significative du coût d'approvisionnement en énergie, son contrat signé en 2018 étant toujours en vigueur jusqu'en février 2023. En revanche, la Société a dû renégocier des conditions tarifaires pour 2023, ce qui va entraîner une hausse de ses charges, mais comme, parallèlement, elle a pris des mesures pour limiter sa consommation, l'impact sur 2023 devrait être limité. La Société anticipera la renégociation de fin d'année afin de bénéficier des meilleures conditions tarifaires applicables à compter de février 2024.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages et de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 5 644 K€ contre 6 113 K€ en 2021. La baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le recentrage de la société sur des solutions à plus forte valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Plus de 93% du chiffre d'affaires enregistré en 2022 a été réalisé en France ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 417 K€.

NOTE 4 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	2022	2021
Achats matières premières	2 582	2 328
Variation de stocks matières premières	(515)	(340)
Achats de marchandises	698	1 061
Variation de stocks de marchandises	354	(75)
Droits de douane sur achats de marchandises	49	42
Achats consommés	3 168	3 015

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production. Les achats de matières premières ont légèrement augmenté entre les deux exercices. Les achats de marchandises ont augmenté d'environ 7% par rapport à l'exercice 2021.

Dans ce contexte, la Société enregistre une baisse de son taux de marge brute qui passe de 50.7% à 43.9% : cette évolution s'explique par la hausse des coûts des composants et des produits finis, combinée au renchérissement du coût de l'énergie, dont une partie seulement a pu être répercutée sur le prix des produits vendus.

NOTE 5 - Charges externes

Les « Charges externes » s'établissent sur l'exercice écoulé à 2 634 K€ contre 2 774 K€ en 2021, en baisse de plus de 5% et se décomposent ainsi :

En K€	2022	2021	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	204	261	(56)	-22%
Fournitures non stockables et petit équipement	165	157	8	5%
Sous-traitance	19	18	1	5%
Redevances de crédit-bail	23	-	23	
Locations mobilières	123	128	(5)	-4%
Locations immobilières	432	426	6	1%
Charges locatives / entretien des locaux	228	142	86	60%
Entretien, réparation, maintenance	133	81	52	64%
Assurances	63	83	(20)	-24%
Etudes et recherches	-	0	(0)	-100%
Documentation / séminaires	2	6	(4)	-64%
Personnel intérimaire ou détaché	37	26	11	44%
Honoraires et commissions	437	537	(99)	-19%
Publicité, catalogues, expositions	42	109	(67)	-62%
Frais de Transport	440	517	(76)	-15%
Voyages et déplacements - Réceptions	131	132	(1)	-1%
Affranchissement / téléphone / internet	70	80	(10)	-13%
Services bancaires	51	40	11	26%
Autres charges externes	22	31	(9)	-30%
Autres achats et charges externes	2 622	2 774	(153)	-5,5%

L'évolution des charges externes est contrastée, certaines hausses étant compensées par des baisses plus significatives. Ainsi la Société enregistre une hausse importante des charges liées à l'entretien et la maintenance de son site industriel de Barentin. Ces dépenses ont été engagées pour répondre à des contraintes réglementaires et de mise en conformité du site. Les frais de personnel intérimaires augmentent également, la Société ayant eu recours à du personnel de production intérimaire pour faire face à une activité plus soutenue, notamment pour servir les commandes de masques OVE. L'augmentation des frais bancaires s'expliquent essentiellement par les frais de garantie des prêts garantis par l'Etat qui courent sur une année pleine et qui intègrent les prêts de Lorenz du fait de la transmission universelle de patrimoine intervenue début 2021.

Les frais de transport diminuent entre les deux exercices et représentent un peu moins de 8% du chiffre d'affaires. Cette baisse est à mettre en perspective avec celle de l'activité.

Les frais de publicité ont baissé de plus de 60% entre les deux exercices et représentent 42 K€ sur 2022 contre 109 K€ en 2021. La principale économie (environ 40 K€) provient de la résiliation, au cours du 1^{er} trimestre 2022, des contrats de prestations conclus avec des agences de presse.

La baisse des honoraires et commissions s'explique essentiellement par un moindre recours à des prestataires extérieurs : ainsi les frais d'avocats ont diminué des 2/3, passant de 80 K€ en 2021 à 27 K€ en 2022.

La Société a également mis fin aux prestations d'Etoile Finance (impact 36 K€), holding de Monsieur Granotier, qui accompagnait la Société dans le pilotage stratégique du Groupe. La Société n'a pas renouvelé la mission

de conseil et d'accompagnement de la société ELEMIC 2 Conseil, détenue par Madame Catherine Coulomb, administratrice de Lucibel.

Les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont restées quasiment stables entre les deux exercices à 155 K€ sur l'exercice 2022 contre 158 K€ sur 2021.

NOTE 6 - Effectifs et charges de personnel

6.1 Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif total s'élève à 36 contre 51 fin 2021 comprenant les salariés transférés dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de Lorenz Light Technic intervenue le 31 décembre 2021.

La baisse significative des effectifs s'explique par le plan de restructuration mis en place fin 2022, qui répond à l'objectif d'allègement des coûts de structure dans le cadre d'un recentrage du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	19	28
Non cadres et agents de maîtrise	17	23
Total Effectif	36	51

6.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 2 873 K€ contre 3 016 K€ en 2021. En 2022, les frais de personnel de la société Lorenz Light Technic sont inclus dans la masse salariale de la Société, suite à la transmission universelle de patrimoine intervenue fin 2021. La baisse des frais de personnel s'explique par le plan de restructuration mis en œuvre par la Société au cours du 2nd semestre 2022 et dont le plein effet sera retraduit dans les comptes de l'exercice 2023.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 22 K€ au 31/12/2022.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation effectuée pour Lucibel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 3,75%
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 40,3%, techniciens et agents de maîtrise 34,9%, ouvriers et employés de 14,4%
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros ou du Négoce ameublement
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 7 – Impôts et taxes

Le montant du poste « Impôts et Taxes » diminue et passe de 70 K€ sur l'exercice 2021 à 63 K€ sur 2022. Cette évolution s'explique par la baisse des effectifs et par le plafonnement de la Contribution territoriale des entreprises.

NOTE 8 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	2022	2021
Production stockée	372	(25)
Production immobilisée	319	309
Subventions d'exploitation	4	12
Transferts de charges d'exploitation	63	7
Autres produits	265	278
Autres produits d'exploitation	1 024	582

La production immobilisée correspond à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par la Société. Elle est quasiment stable entre les deux exercices, à 319 K€ en 2022 contre 309 K€ en 2021.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 246 K€.

NOTE 9 – Autres charges d'exploitation

Le montant du poste « *Autres charges d'exploitation* » intègre notamment une provision de 30 K€ pour les jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

NOTE 10 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » est principalement constitué d'amortissements des frais de R&D.

La forte augmentation des provisions sur actifs circulants s'explique par des provisions pour dépréciation de stock plus importantes sur l'exercice, notamment en raison de l'arrêt de certaines activités et du recentrage vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Ces dépréciations additionnelles concernent aussi bien des produits finis que des composants entrant dans la fabrication de produits finis.

En K€	2022	2021
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	276	243
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	1 437	613
Dotations aux provisions pour risques et charges	37	49
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 750	906
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(731)	(452)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(89)	(22)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(820)	(474)
Total net	929	432

NOTE 11 - Résultat financier

En K€	2022	2021
Gains de change	-	-
Reprise de provisions	0	625
Produits des immobilisations financières	2 293	6
Autres produits financiers	-	2
Produits financiers	2 293	633
Pertes de change	-	-
Dotations financières aux provisions	(3)	(964)
Mali de fusion	-	(270)
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Intérêts et autres charges financières	(51)	(39)
Charges financières	(54)	(1 273)
Résultat financier	2 240	(640)

Le poste « *Produits des immobilisations financières* » correspond à la remontée de dividendes de 2290 K€ de Procédés Hallier sur l'exercice 2022/

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 14 K€, des intérêts d'emprunts à hauteur de 24 K€, et des intérêts sur le compte d'affacturage pour 13 K€.

NOTE 12 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

En K€	2022	2021
Produit/(Perte) sur cession	597	500
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(19)	(46)
Charges exceptionnelles	(344)	(254)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	203	6
Produits exceptionnels	2	7
(Dot.) / Rep. provisions	(84)	(31)
Total	355	181

Sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel de 355 K€ correspond essentiellement à :

- à la plus-value de cession d'une des parcelles de Barentin dont le Groupe était resté propriétaire (537 K€) ;
- des charges exceptionnelles de restructuration (276 K€) ;

- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 19 K€, dont l'essentiel (14 K€) correspond à un rappel de charges sociales pour l'entité Lorenz Light Technic, qui a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour les exercices 2019 à 2021 ;
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 203 K€. La Société a notamment obtenu de l'URSSAF une remise sur les dettes sociales liées à la période du COVID (51 K€), et a enregistré des reprises de provisions liées à des charges non appelées : charges locatives pour le site de Barentin (impact de 39 K€) et contribution au financement des licenciements économiques à hauteur de 56 K€.
- à l'abandon de projets de R&D qui avaient été inscrits à l'actif et qui ont finalement été abandonnés en raison de choix techniques ou commerciaux rendant leurs perspectives de mise sur le marché peu probables (9 K€) ;
- diverses provisions pour risque d'exploitation dont certaines ont été compensées par des reprises opérées sur l'exercice (impact net de 84 K€).

NOTE 13 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	2022	2021
Impôts sur les sociétés	223	166
Crédits d'impôt	40	118
Impôts sur les bénéfices	263	284

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 50 263 K€ dont 34 054 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2022 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par sa filiale Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale pour 223 K€ et un Crédit Impôt Recherche de 61 K€. La Société ayant obtenu la confirmation de la perte de son statut de PME au sens communautaire du terme, elle n'est pour le moment pas éligible au Crédit Impôt Innovation (CII). Elle a donc été obligée d'annuler le montant du Crédit Impôt Innovation de 2021 à hauteur de 21 K€. La Société a entrepris des démarches pour récupérer ce statut qu'elle a perdu en raison de sa participation dans SLMS, filiale codétenu à 50% avec Schneider Electric France.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 394 K€. Elles correspondent aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2021	2 799	364	311	3 473
Acquisitions	403	3		405
Sorties/reclassements	(9)			(9)
Valeur Brute au 31 décembre 2022	3 193	367	311	3 870
Amortissements au 31 décembre 2021	(2 225)	(356)	(1)	(2 582)
Dotations	(193)	(6)	-	(199)
Reprises				-
Amortissements au 31 décembre 2022	(2 418)	(362)	(1)	(2 781)
Valeur nette au 31 décembre 2021	574	8	310	892
Valeur nette au 31 décembre 2022	775	5	310	1 089

Dans les immobilisations incorporelles figure le fonds de commerce de la société Confidence rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. La durée de cet actif étant illimitée, la Société a procédé à un test de dépréciation qui a conduit à ne pas constater de dépréciation de cet actif.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Matériel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2021	52	480	217	64	182	69	0	1 064
Acquisitions		29	10		6		58	103
Sorties / reclassements	(52)	(14)	(7)	(1)	(3)		(53)	(129)
Valeur Brute au 31 déc. 2022	0	495	220	63	185	69	5	1 037
Amortissements au 31 déc. 2021	-	(391)	(119)	(59)	(153)	(60)	-	(782)
Dotations		(33)	(20)	(1)	(19)	(4)		(77)
Reprises		14	2	1	3			20
Amortissements au 31 déc. 2022	-	(411)	(137)	(59)	(168)	(64)	-	(838)
Valeur nette au 31 déc. 2021	52	89	98	4	30	10	0	282
Valeur nette au 31 déc. 2022	0	85	83	3	17	6	5	199

NOTE 16 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2021	13 563	4 107	175	17 845
Acquisitions			0	0
Sorties	(1)		(22)	(23)
Valeur Brute au 31 décembre 2022	13 562	4 107	153	17 823
Dépréciations au 31 décembre 2021	(6 930)	(4 107)	(4)	(11 041)
Dotations				-
Reprises	1			1
Dépréciations au 31 décembre 2022	(6 929)	(4 107)	(4)	(11 040)
Valeur nette au 31 décembre 2021	6 633	-	171	6 804
Valeur nette au 31 décembre 2022	6 633	-	149	6 782

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation s'établit à 6 633 K€ et la valeur nette des créances rattachées à des participations est nulle.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2022, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 117 K€ et des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 17 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	3 866	3 333
Dépréciations cumulées.	(1 433)	(731)
Valeur nette	2 433	2 602

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2022 s'établit à 2 433 K€ contre 2 602 K€ au 31 décembre 2021. Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

L'augmentation de la valeur des stocks est en partie liée au renchérissement du coût de certains composants et également à l'augmentation des frais de transport intégrés dans le prix de revient des produits. La Société a également constitué des stocks en fin d'année pour servir la 1^{ère} commande à livrer dans le cadre du partenariat avec DIOR.

La Société a enregistré des provisions pour dépréciations plus significatives sur l'exercice en raison de sa décision d'abandonner certaines activités, notamment celle de Lorenz Light Technic et de se recentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée ce qui va nécessairement avoir un impact sur l'écoulement de certains produits finis et composants.

NOTE 18 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	2 867	2 596
Dépréciations cumulées.	(2 325)	(2 321)
Valeur nette	542	275

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2022 augmenté de façon significative par rapport à la situation au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par un montant important de factures à établir.

Le montant des dépréciations des créances commerciales reste à un niveau stable entre les deux exercices, à 2 325 K€ fin 2022 contre 2 321 K€ à fin 2021. La majeure partie de ces dépréciations concerne des créances intragroupes.

Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2022, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 797 K€ contre 815 K€ à fin décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 19 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et organismes sociaux.	10	3
Etat –Crédit de TVA.	-	
Etat – TVA	126	161
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	457	381
Fournisseurs débiteurs Groupe	-	
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	72	356
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	8	45
Débiteurs divers	561	306
Comptes courants Groupe	2 124	2 122
Dépréciations cumulées.	(215)	(212)
Total autres créances	3 143	3 162

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 457K€ au 31 décembre 2022 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€), le montant des CIR 2020 (130 K€), 2021 (97 K€) et 2022 (61 K€) ;
- aux créances de crédit impôt innovation 2020 (9 K€).

Le poste « *Débiteurs divers* » inclut notamment les comptes fournisseurs présentant des soldes débiteurs suite au paiement de factures proforma.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (72 K€).

NOTE 20 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2022, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 21 - Capitaux propres

21.1. Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 3 178 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 16 882 280 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2022, 7,4 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

21.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2021, onze programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2018 à 2021 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 850 000 BSPCE ont été attribués, 612 000 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2022, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 1 584 000 BSPCE. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61
Attribués	1 195 000	0,79
Exercés		-
Annulés	(225 500)	1,72
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83

Au 31 décembre 2022, 900 500 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 2,6 € suivant les attributions.

21.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice. Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés		
Solde au 31 décembre 2021	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés	(7 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2022	0	0

21.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2^{nde} attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3%

du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en mars 2023. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 25 250 attribuées en décembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2023. 15 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2020	67 400
Attribuées	367 527
Acquises	
Annulées	(49 350)
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250

NOTE 22 - Autres fonds propres

Au 31 décembre 2022, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a pas honoré l'échéancier de remboursements tel qu'il avait été défini avec la région Normandie. Aussi, elle a obtenu un nouvel échéancier de remboursement sur l'exercice 2023, de sorte qu'à la fin du mois de septembre 2023, le montant de la dette résiduelle soit en phase avec l'échéancier initialement défini.

L'échéancier présenté ci-dessous intègre l'échelonnement des remboursements compte tenu de ces dispositions :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	392	429	0	821

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour risque produit	133	37		(39)	131
Autres provisions pour risques	359	146	(38)	(38)	428
Total provisions	492	183	(38)	(78)	560
En exploitation	186	37		(78)	146
En financier	50				50
En exceptionnel	256	146	(38)		364

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctives à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations. Ces provisions portent sur des litiges clients et sur un dossier prud'hommal.

NOTE 24 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2022, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
COFACE	Assurance export	74	janv.-14	mars-20	73			73
CIC	60 mois + 6 mois de report (*)	570	oct.-18	avr.-24	114	38		152
CIC PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juin-20	mai-26	124	304		428
Caisse d'épargne PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	501	juin-20	mai-26	124	305		429
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juil.-21	juil.-22	52	450		501
Crédit Agricole	Différé de 2 ans + 4 ans	648	déc.-21	déc.-22	0	648		648
Banque Populaire d'Alsace (***)	60 mois + 6 mois de report (*)	700	déc.-19	mai-25	141	201		342
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	602	juil.-20	juil.-26	149	390		540
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	371	mars-21	mars-27	69	302		371
Intérêts courus					1			1
TOTAL		4 466			847	2 638	0	3 485

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 / (**) Prêt Garanti par l'Etat

(***) initialement souscrit par Lorenz Light Technic

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2022, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2022 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2022, soit 152 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 25 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales. A fin décembre 2022, il s'élève à 2 610 K€ contre 4 139 K€ au 31 décembre 2021. La baisse enregistrée entre les deux exercices s'explique par la remontée de dividendes de Procédés Hallier à hauteur de 2 290 K€, qui est venue s'imputer sur le compte courant de Procédés Hallier.

NOTE 26 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs, quasiment stables entre les deux exercices ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs.	1 587	1 110
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	432	377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 019	1 487

NOTE 27 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sociales	611	941
Dettes fiscales	88	86
Dettes fiscales et sociales	699	1 027

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2022 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2023. Au 31 décembre 2022, ce poste comprend également une partie du report de charges sociales accordé à la Société dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise sanitaire et non encore remboursé. Ce report de charges s'élève à 31 K€ pour les cotisations URSSAF et sera soldé à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2023.

NOTE 28 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs	169	198
Créditeurs divers	234	36
Produits constatés d'avance	1 564	1 808
Autres dettes	1 967	2 042

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Le poste « *Créditeurs divers* » inclut principalement le compte courant de Lucibelle Paris.

Enfin, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente. La plus-value reconnue au titre de 2022 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 1 542 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 29 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2022, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2021. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

29.1 Engagements de location

Dans le cadre de la cession d'une partie de son site industriel de Barentin, la Société a pris un engagement ferme de location de 10 ans au travers d'un bail ayant pris effet le 8 avril 2019. Le loyer annuel pour les 2 premières années s'élève à 340 K€ HT, puis à 395 K€ HT pour les 8 années suivantes. Une franchise de loyer de 3 mois a été accordée pour la 2^{ème} année.

Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2 602 K€.

La Société loue des bureaux à Lorient au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de neuf ans avec possibilité de résiliation anticipée à compter du 1^{er} avril 2020 moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 5 K€. La Société a usé de son droit de résiliation et celle-ci sera effective au 10 juin 2023. Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2,2 K€.

Les locaux loués par la Société à Rueil ou à Duttlenheim (Lorenz Light Technic) ont été résiliés courant 2022. La Société n'est donc plus engagée au titre des loyers de ces locaux.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2022 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 102 K€.

29.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 24. Par ailleurs, pour cet emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, il reste 152 K€ à rembourser sur cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence et dont le montant initial était de 570 K€. Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, la Société a nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Au 31 décembre 2022, il reste 342 K€ à rembourser sur cet emprunt.

29.3 Engagement pris pour des crédits baux

Suite à la transmission de patrimoine intervenue au 31 décembre 2021, la Société a repris les engagements de crédit-bail de la Société Lorenz Light Technic. L'un des véhicules ayant été cédé avant la fin de l'exercice, il reste un seul véhicule soumis à un contrat de crédit-bail. Les éléments relatifs à ce contrat sont présentés dans le tableau ci-après.

31/12/2022 - en K€	Terrain	Construction	Installation matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				81	81
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				14	14
Dotation de l'exercice				15	15
Total				29	
Redevances payées					
Cumul exercices antérieurs				18	18
Dotation de l'exercice				15	15
Total				33	33
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				15	15
- entre 1 et 5 ans				28	28
Total				43	43

29.4 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclaire

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclaire en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. Une partie de ces titres ayant été payés au cours de l'exercice 2021, le nantissement ne porte plus que sur 56 K€.

29.5 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclaire

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclaire portant sur un montant global HT de 562 K€. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclaire rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. Aucun remboursement n'est intervenu au 31 décembre 2022. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 332 K€.

29.6 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2022 d'une garantie représentant 90% du montant restant dû soit un total de 2 625 K€.

29.7 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

La Société a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture.

Au 31 décembre 2022, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 30 - Evènements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de résilier de façon définitive l'accord de financement avec l'investisseur suisse Nice & Green. Au titre de cet accord de financement, seules 36 288 actions Lucibel auront été créées.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre à la Société de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de

ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Enfin, cette opération a permis de faire rentrer deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe.

Ces éléments ont été pris en compte pour évaluer la continuité d'exploitation.

NOTE 31 - Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration et au Directeur Général n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2022 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2021.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2023 validant les comptes 2022.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 273 K€ en 2022 contre 369 K€ en 2021. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2022 au titre de 2021.

Au cours de l'exercice, 829 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,79 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

31.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Aucune transaction résultant d'une convention règlementée n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 59 K€ au titre de leur mission.

NOTE 33 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

33.1 Créances

31/12/2022 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 107	4 107	
Prêts	36		36
Autres immobilisations financières	117	9	108
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 368	2 368	
Autres créances clients	1 152	1 152	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
Etat et autres collectivités publiques	583	286	297
Groupe et associés	2 124	2 124	
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	8	8	
Débiteurs divers	403	403	
Charges constatées d'avance	178	178	
TOTAUX	11 086	10 645	441

33.2 Dettes

31/12/2022 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 485	847	2 638	
Avances conditionnées	821	392	429	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 789	1 789		
Personnel et comptes rattachés	244	244		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	370	370		
Etat et autres collectivités publiques	88	88		
Groupe et associés	2 766	2 766		
Autres dettes	100	100		
Produits constatés d'avance	1 564	246	983	336
TOTAUX	11 227	6 841	4 049	336

NOTE 34 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-		-			-	Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil
Lucibel Suisse	K CHF 1100	(192)	100%	902	-	14	-			-	Chiffres de l'exercice 2020 Société en cours de liquidation
Cordel	K€ 120	(4 420)	100%	4 205	-		-				Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation
Lucibel Asia (Chine HK)	KHKS			50							Chiffres de l'exercice 2017 Société en cours de liquidation
Procédés Hallier	K€ 18	703	100%	6 533	6 533	(627)	-	2 485	680		Chiffres de l'exercice 2022
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(286)	80%	73	-	11	-	3	(33)		Chiffres de l'exercice 2021
Lucibelle Paris	K€ 100	(461)	100%	1 018	100	(169)	-	896	(512)		Chiffres de l'exercice 2022
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(183)	49,8%	249	-	107	-	0	(4)		Chiffres de l'exercice 2022 Au 31 décembre 2022 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 107
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 588)	40%	8	-	29	-	296	13		Chiffres de l'exercice 2021

(i) Y compris résultat de l'exercice / (ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

01

**RAPPORT SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS 2022**

02

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS 2022**

03

**RAPPORT SPÉCIAL SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

LUCIBEL SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3 178 147 €
Parc d'Activités du Hoquet
101 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

LUCIBEL SA

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société LUCIBEL SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LUCIBEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés précise les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à apprécier que l'annexe donne une information appropriée.

Votre groupe estime la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites dans les paragraphes « Jugement et recours à des estimations », « Regroupements d'entreprises » et « Immobilisations incorporelles » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur recouvrable de ces actifs ainsi que les hypothèses et estimations retenues, et l'information fournie dans les notes 17 et 18 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-Sur-Seine, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte

Associé

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LUCIBEL SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3 178 147 €
Parc d'Activités du Hoquet
101 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

LUCIBEL SA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société LUCIBEL SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUCIBEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note « Généralités » de l'annexe des comptes annuels précise les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées figurent dans le paragraphe 1.4 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels et l'application qui en résulte est détaillée dans la note 16 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches et les hypothèses retenues par la société au regard notamment des décisions prises par la direction et de ses plans d'actions et à réaliser des tests sur les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture tel que prévu par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte
Associé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

LUCIBEL SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 3 178 147 €
Parc d'Activités du Hoquet
101 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

LUCIBEL SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L. 225-40 du code de commerce.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (« SLMS »)

Mandataire concerné :

Frédéric Granotier, Président du Conseil d'administration de LUCIBEL SA et membre du Conseil d'administration de SLMS.

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant.

Réexamen en application de l'article L.225-40-1 du code de commerce :

Votre Conseil d'administration, réuni en date du 21 avril 2023 a constaté la poursuite de cette convention d'avance en compte courant portant sur un montant 100 000 € versée au premier trimestre 2017.

Modalités :

L'avance consentie étant productive d'un intérêt annuel calculé suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR 3 mois, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 2%. Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes facturé par la Société à SLMS sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevé à 3 236,95 €. Le montant de l'avance SLMS au 31 décembre 2022 dans les comptes de votre société s'élève à 110 706,14 €, l'ensemble des intérêts dus par SLMS ayant été capitalisés.

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Christophe Bonte
Associé